



PROJET EOLIEN DE PUY PERET  
COMMUNES DE PERET-BEL-AIR ET DE DAVIGNAC

MEMOIRE EN REPONSE A L'ISSUE  
DE L'ENQUETE PUBLIQUE



**PARC EOLIEN DU PUY PERET**  
Groupe **VALECO**

## SOMMAIRE GÉNÉRAL

<b>1</b>	<b>Préambule</b> .....	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Absence de mesure de vent sur site</b> .....	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>Faiblesse de la ressource</b> .....	<b>4</b>
<b>4</b>	<b>Présence de déchets radioactifs</b> .....	<b>4</b>
<b>5</b>	<b>Mémoire de Roland BRETTE : Chapitre 4 - Analyse du dossier</b> .....	<b>5</b>
5.1	Valeco structures et organisation.....	5
5.2	Remplacement du nucléaire .....	5
5.3	Emissions de CO2 .....	5
5.4	Affirmations inexactes.....	6
5.5	Indépendance énergétique .....	7
5.6	Business plan .....	7
5.7	Risques.....	8
5.8	Nuisances phoniques et visuelles.....	8
5.9	Réserve de remise en état du site en fin d'exploitation.....	9
5.10	Composition de l'installation .....	9
5.11	Recettes pour les collectivités .....	9
5.12	Conclusions.....	10
<b>6</b>	<b>Annexes</b> .....	<b>11</b>
6.1	Annexe 1 : recensement des stériles miniers uranifères en Limousin, commune de Péret-Bel-Air.....	11
6.2	Annexe 2 : recensement des stériles miniers uranifères en Limousin, commune de Davignac.....	12

## 1 PREAMBULE

En date du 7 avril 2015, la société Parc Eolien du Puy Péret a déposé auprès de la préfecture de la Corrèze une demande d'autorisation d'exploiter au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Cette demande est relative à la création d'un parc éolien composé de 4 aérogénérateurs et un poste de livraison sur le site du Puy Péret, communes de Péret-Bel-Air et Davignac.

Dans le cadre de l'instruction des dossiers des demandes d'autorisation d'exploiter et de défricher, une enquête publique s'est déroulée du 5 décembre 2016 au 13 janvier 2017.

Ce document vient apporter les réponses aux questions soulevées par le public et visées dans le procès-verbal de synthèse des observations produit par la commission d'enquête présidée par M.ESQUIEU, à l'issue de cette phase d'enquête publique.

Le pétitionnaire a répondu aux remarques synthétisées dans le procès-verbal des observations et au mémorandum déposé par Roland BRETTE qui reprend l'ensemble des remarques figurant dans les courriers.

Ce mémoire vient apporter des réponses à la partie relative au chapitre 4- analyse du dossier.

Les autres chapitres traitent de sujets généraux tels que la politique énergétique, le mécanisme de soutien au développement des énergies renouvelables, la production électrique dans le monde.

## 2 ABSENCE DE MESURE DE VENT SUR SITE

Un mat de mesure va être installé lors du 1<sup>er</sup> semestre 2017 afin d'avoir une connaissance précise du gisement présent sur site.

Cette campagne de mesure est indispensable pour envisager les démarches de financement du projet auprès des banques.

A l'heure actuelle, nous nous basons sur la campagne de mesure qui a été faite lors du précédent projet de la Blanche.

Un mat de 48m, distant de 1,9km de la zone d'étude actuelle, a été installé pendant 2ans (entre 2003 et 2005) mesurant une vitesse moyenne de 5,4 m/s.

Un mat sur site va être installé lors du 1er semestre 2017.  
Jusqu'à présent, le pétitionnaire se base sur la campagne de mesure menée sur le précédent projet éolien de la Blanche.

## 3 FAIBLESSE DE LA RESSOURCE

Comme mentionné ci-dessus, la vitesse moyenne enregistrée est de 5,4m/s.

D'autant plus que la vitesse mesurée est à la hauteur de 48m, extrapolée à la hauteur du mat des éoliennes (soit 120m), on obtient une valeur d'environ 6,3m/s.

Cette valeur est conforme à celles annoncées en page 136 de l'étude d'impact. Selon l'atlas éolien de 2013 et les vitesses de vent mesurées dans les environs, la vitesse moyenne est respectivement supérieure à 4,3m/s à 80m de hauteur (il s'agit d'une maille régionale indicative) et de 6,2 m/s à 100m.

Cette valeur est suffisante pour permettre la rentabilité du projet éolien du Puy Péret.

La campagne de mesure faite localement montre que la ressource éolienne est suffisante pour que le projet puisse être rentable.

## 4 PRESENCE DE DECHETS RADIOACTIFS

La société AREVA a entrepris, en 2013, un recensement des stériles miniers uranifères en Limousin.

Parmi ces sites, 3 sont localisés sur la commune de Péret-Bel-Air et 16 sur Davignac.

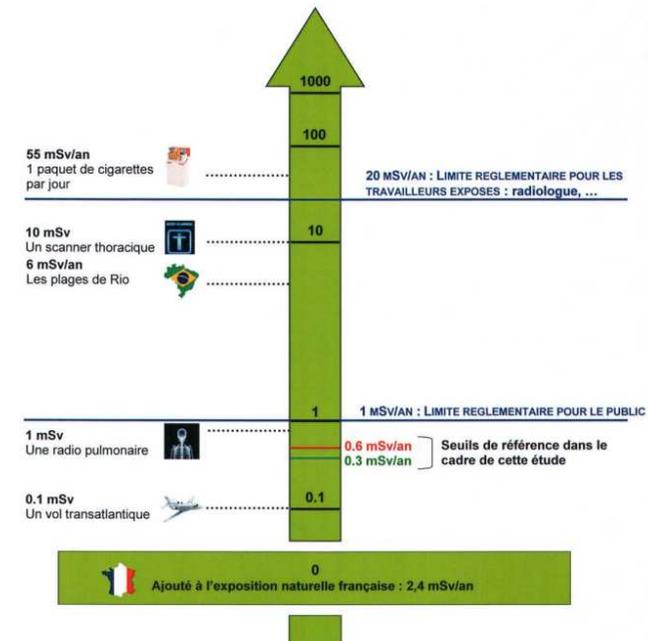
Les documents (1 par commune) établis pour Davignac et Péret-Bel-Air est placé en annexe

Le seul qui concerne la zone du projet se situe sur la piste existante qui permet l'accès au site. Il s'agit de la piste qui démarre à l'intersection de la route départementale 76 et qui mène en direction de l'éolienne 4.

La dose efficace ajoutée annuelle est de 0,28mSv/an (milisievert).

Cette valeur est inférieure à la limite réglementaire pour le public, comme le montre la figure ci-dessous.

Dans ce cas, le dossier a été clôturé et aucuns travaux ne sont envisagés.



**Echelle de valeurs de radioactivité naturelle et anthropique**

Selon le site internet [laradioactivite.com](http://laradioactivite.com), dans un pays comme à France, on estime la dose totale annuelle d'exposition par personne à 3,5 mSv par personne en ce début de 21<sup>ème</sup> siècle. Elle était de 2,4 mSv il y a 100 ans. L'augmentation est due au développement des examens médicaux, l'exposition naturelle n'ayant pas bougé.

L'exposition naturelle provient du rayonnement tellurique émis par les roches (0,45 à 0,54 mSv), des rayons cosmiques (0,30 à 0,36 mSv), de la radioactivité propre du corps humain (0,25 à 0,30 mSv) et surtout des émanations de radon (1,0 à 1,2 mSv), un gaz radioactif descendant de l'uranium qui s'échappe des roches. Des fourchettes

des valeurs sont données parce que les évaluations varient selon l'organisme qui les a effectuées ou l'époque où elles ont été faites, mais les évaluations se recourent.

**La valeur mesurée sur la piste utilisée pour l'accès aux éoliennes est de 0,28mSv/an soit inférieure au seuil de la réglementation.**

## 5 MEMORANDUM DE ROLAND BRETTE : CHAPITRE 4 - ANALYSE DU DOSSIER

### 5.1 Valeco structures et organisation

La société Parc éolien du Puy Péret est une société projet créée pour la réalisation de ce projet.

C'est-à-dire elle porte les autorisations administratives, se charge du financement, de la construction de l'installation et de son exploitation puis du démantèlement.

A l'heure actuelle, le capital de cette société projet est de 500€ puisque les dépenses liées aux études sont prises en charge par la société mère Valeco.

Après déblocage du crédit auprès de la banque, le capital de Parc éolien du Puy Péret sera de plusieurs millions d'euros.

Cette gestion financière permet de conserver la trésorerie auprès de Valeco pour financer les études de ce projet éolien et les autres menées par Valeco

**Le capital de la société projet Parc éolien du Puy Péret est seulement de 500€ puisque les frais engagés pour les études de ce projet sont portés par Valeco. Mais lorsque le crédit aura été débloqué auprès des banques, le capital sera de plusieurs millions d'euros.**

### 5.2 Remplacement du nucléaire

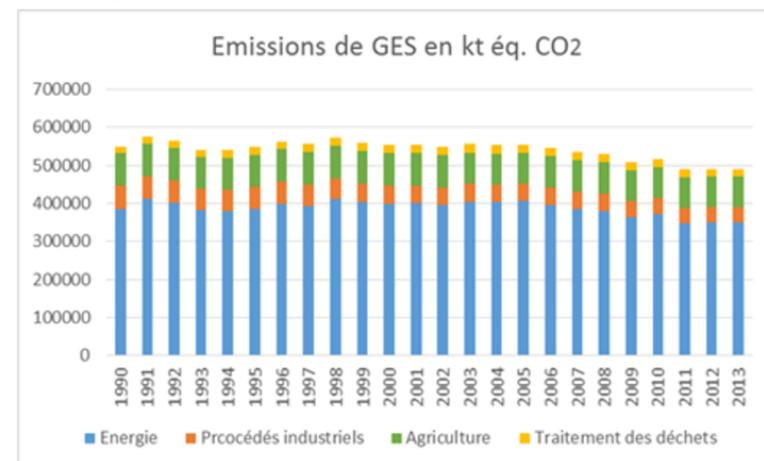
Effectivement, les 59 réacteurs nucléaires français sont toujours présents mais dont pour certains (7 à 8 réacteurs) sont à l'arrêt à la demande de l'Autorité de sûreté nucléaire durant cet hiver 2016 – 2017.

Et malgré la vague de froid de la 1<sup>ère</sup> quinzaine du mois de janvier 2017, il n'y a pas eu de coupure d'électricité ce qui prouve que le développement des énergies renouvelables a, en partie (car l'import est une autre solution), permis de compenser le manque de production de l'énergie nucléaire.

**En 2016, l'énergie éolienne a participé à hauteur de 4,6% dans la production d'électricité française. Si on prend en considération toutes les énergies renouvelables, ce sont 19,3%. Et ce chiffre va très certainement grandir dans les années à venir en fonction de la politique énergétique décidé par le gouvernement français puisque les centrales nucléaires arrivent pour une majorité au bout de leur cycle d'exploitation.**

### 5.3 Emissions de CO2

Selon le site du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, la France représente seulement 1,2 % des émissions mondiales alors qu'elle contribue à hauteur de 4,2 % au PIB mondial. Elle a diminué ses émissions depuis 1990 de plus de 10 %, bien au-delà de son objectif dans le cadre du protocole de Kyoto, qui était de ne pas les augmenter. Cela représente une baisse par habitant de 21 %.



Évolutions des émissions depuis 1990 en France (périmètre Convention)

En comprenant la métropole et tous les territoires d'Outre-Mer, les émissions de GES se sont élevées à 497,8 Mt éq. CO<sub>2</sub> en 2013. Elles ont diminué de -10,2 % entre 1990 et 2013.

Après une période d'importante diminution entre 2005 et 2009 liée notamment à la mise en place du marché ETS, à des politiques d'efficacité énergétique mais également à la crise économique de 2008, les émissions de GES ont été stables entre 2011 et 2013.

L'évolution à la baisse des émissions de GES depuis 1990 s'explique essentiellement par l'amélioration des procédés industriels et par des politiques d'atténuation dans tous les secteurs d'activités. Ces politiques ont permis de dépasser la hausse tendancielle liée à l'augmentation de la population et la hausse des activités économiques dans les années 2000.

Les émissions totales hors UTCF par habitant ont diminué de 21 % entre 1990 et 2013.

Rapportée à la production intérieure brute (PIB), la diminution des émissions a été de 55 %.

A l'échelle européenne, la tendance est encore plus marquée avec une diminution des émissions plus importante, comme le montre le graphique ci-après.

Le développement des énergies renouvelables participe donc à cette diminution.



**Evolution des émissions de GES dans l'Union Européenne**

**A l'échelle de la France et de l'Europe, les émissions de gaz à effet de serre ont diminué comme le montre le graphique ci-dessus.**

## 5.4 Affirmations inexactes

L'insertion massive des énergies renouvelables (EnR) sur les réseaux électriques amène à une nouvelle gestion du réseau électrique.

L'intégration de la production décentralisée conduit à un fonctionnement bidirectionnel des réseaux traditionnellement conçus pour n'acheminer l'énergie que dans un sens, faisant émerger des besoins de renforcement.

Pour **des taux de pénétration inférieurs à 30 %** (19,3% en 2015), l'impact de la production intermittente reste limité et peut être pris en charge par le système électrique sans avoir à être compensé par des centrales thermiques.

Les prévisions de production du parc éolien du Puy Péret seraient de 27 710 MWh soit la consommation équivalente de 7917 ménages avec la précision hors chauffage comme cela est mentionné en page 7 du résumé non technique.

Le vent est variable localement. Il peut être nul, trop faible ou trop fort et dans ce cas les éoliennes ne peuvent pas produire de l'électricité. Cependant, ces effets locaux peuvent être en partie atténués :

- vu les régimes climatiques différents des régions de France les plus ventées, la production éolienne n'y est pas nulle au même moment ;
- les vents sont plus fréquents en hiver lorsque la demande d'électricité est la plus forte.

Il est vrai que durant l'hiver, il peut y avoir une période anticyclonique mais d'une durée limitée à l'échelle des 3 mois d'hiver.

Le gestionnaire du réseau électrique compense la variabilité résiduelle de l'éolien en utilisant les autres sources de production et les capacités de stockage offertes, notamment par l'eau des barrages, des lacs de retenue et des stations de transfert d'énergie par pompage (STEP).

Il peut utiliser les données météo afin de prévoir la production éolienne pour accroître la proportion d'éolien intégrée au réseau et diminuer le recours aux centrales thermiques à flamme. Il peut aussi utiliser les interconnexions avec les autres réseaux européens pour exporter les surplus éoliens ou importer de l'électricité en cas de besoin.

Finalement, les nouvelles technologies de contrôle des centrales éoliennes permettent de réguler la puissance injectée pour assurer l'équilibre du réseau. Dans le cas où le réseau ne peut absorber toute l'électricité produite, les éoliennes peuvent être arrêtées, ce qui explique qu'on puisse voir, dans un parc éolien, un ou plusieurs aérogénérateurs à l'arrêt : il ne s'agit pas toujours d'une panne ou d'un arrêt pour entretien, mais aussi éventuellement d'une nécessité pour la gestion du réseau.

Quant à la prévision de l'électricité produite grâce aux énergies renouvelables (éolien, solaire et houlomotrice principalement), elle est basée sur des modèles de prévision

météorologique complexes, couplés à des modèles mathématiques et statistiques de séries temporelles.

Par exemple, dans le cas de l'éolien, ces modèles utilisent des prévisions de vent fournies par Météo-France ou par le Centre Européen de Prévision Météorologique à Moyen Terme (CEPMMT ou ECMWF en Anglais), ainsi que des mesures récentes provenant des stations d'observation météorologiques et des fermes éoliennes.

Le caractère aléatoire de ces prévisions et leur incertitude sont prises en compte à travers une forme probabiliste. Cela permet par la suite de prendre des décisions de façon optimale en prenant en compte le risque que la production électrique diminue ou augmente brusquement. Plusieurs équipes en Europe travaillent activement pour l'amélioration de ces prévisions et de leurs utilisations.

Les modèles de prévision de vent utilisés sont :

- modèles ARPEGE de Météo France (jusqu'à 3-4 jours d'échéances)
- modèle déterministe du CEPMMT (jusqu'à 10 jours d'échéances)
- système EPS du CEPMMT (jusqu'à 14 jours d'échéances)

Le développement des énergies solaires et éolienne a commencé au début des années 2000. Elle représentait quelques dixièmes (0,1) de pourcentage.

Selon le panorama de l'électricité renouvelable au 30 septembre 2016<sup>1</sup>, les filières éolienne et solaire contribuent à hauteur de 86 % à la croissance des énergies renouvelables électriques en année glissante.

Sur le troisième trimestre 2016, plus de 95 % des capacités EnR installées appartenaient à l'une de ces deux filières. Cette dynamique devrait se poursuivre, portée par les objectifs nationaux entérinés au mois d'avril dernier.

Au 30 septembre 2016, la puissance des parcs éolien et solaire atteint près de 18 GW soit une contribution respective de 4,6% et 1,7% dans la production d'électricité.

Toutes filières confondues, la croissance du parc de production d'énergies renouvelables atteint près de 2 GW sur un an, ce qui porte sa puissance à près de 45,2 GW au 30 septembre 2016. La production d'électricité en année glissante s'est élevée à plus de 95 TWh.

## 5.5 Indépendance énergétique

La principale motivation des pays qui ont engagé des programmes électronucléaires est la recherche de l'indépendance énergétique, enjeu fondamental dans les relations

<sup>1</sup> Document fait par RTE téléchargeable à l'adresse suivante :  
[http://www.rte-france.com/sites/default/files/panorama\\_enr20160930.pdf](http://www.rte-france.com/sites/default/files/panorama_enr20160930.pdf)

géopolitiques d'un pays. En France, l'uranium consommé par les centrales nucléaires est presque totalement importé, mais, si l'on s'en réfère au « taux d'indépendance énergétique officiel » cela ne fait pas pour autant de la France un pays dépendant.

Cependant, de nombreux arguments s'opposent à cette indépendance affichée. Tout d'abord à travers la remise en cause de ce taux officiel, calculé sur des conventions que l'on peut, selon Yves Marignac de Wise Paris, « considérer comme des biais ».

Le taux d'indépendance énergétique est passé, en France et grâce au nucléaire, selon les discours officiels, de 25% dans les années 1970 à 50% aujourd'hui.

Ce taux est défini, pour une année donnée, comme le rapport de la production nationale à la consommation totale d'énergie primaire. C'est là que se trouve le premier biais : « calculer en énergie primaire et pas finale. Si on calcule en énergie finale, on compte l'uranium comme importation : en faisant le même calcul, on passe à un taux officiel de 25 à 50%, c'est-à-dire de 20% à 15% dans un taux corrigé. L'image de l'indépendance énergétique actuelle change alors complètement ».

Une sécurité plus incertaine désormais dans la perspective de filialisation de l'activité minière et des tensions au Kazakhstan et au Niger, où des employés d'Areva ont été pris en otage par le groupe armé AQMI.

**Les installations de production d'électricité utilisant des énergies renouvelables ont l'avantage que leur matière première soit inépuisable et disponibles partout et pour tous sur Terre.**

## 5.6 Business plan

Une erreur de frappe est à l'origine du 27 710 MWh qu'il faut remplacer par 24 710MWh.

Cette valeur correspond ainsi davantage à la ressource locale soit une durée annuelle théorique de fonctionnement de 2570h.

Comme cela est mentionné en page 56 du dossier Description de la demande, le productible estimé en P50 est de 2500h / an.

La différence entre le calcul du P50 et du P90 est le degré d'incertitude. Le P90 est plus précis que le P50 (la valeur du P90 inférieure à celle du P50) dans la mesure où le nombre de paramètres incertains sont moins nombreux.

Le P50 est un calcul dont la probabilité est de 50% que la valeur indiquée soit supérieur ou de 50% inférieure.

Il faut savoir que plusieurs valeurs (P50, P75 ou P90) sont employées selon l'avancement du projet (si campagne de mesure déjà réalisée ou pas), selon l'interlocuteur (technicien ou financier)...

**Le productible estimé sur le projet du Puy Péret est d'environ 24710MWh (et non 27710MWh). Cette valeur est conforme à un calcul de productible en P50.**

## 5.7 Risques

Les résultats des calculs de l'étude de danger montrent que les 4 éoliennes du site du Puy Péret présentent des risques qui sont jugés faibles à très faibles.

Ces calculs ont été faits selon le document établi par l'INERIS qui est l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques.

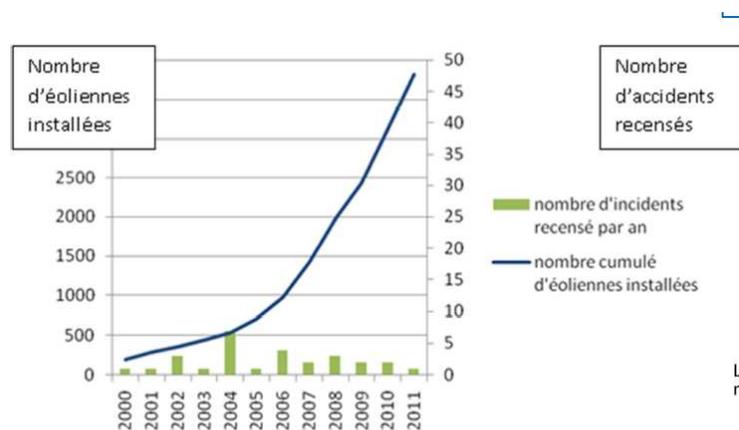


Figure 9 : évolution du nombre d'incidents annuels en France et nombre d'éoliennes installées

**Comme le montre le graphique ci-dessus, le nombre d'accidents sur des sites éoliens n'est pas proportionnellement lié au nombre cumulé d'éoliennes installées.**

NB : ce tableau date de 2011 et n'a pas été actualisé à ce jour.

## 5.8 Nuisances phoniques et visuelles

Le pétitionnaire a missionné le bureau d'études ORFEA pour mener une campagne de mesure sur site.

7 points de mesure ont été retenus où pour chacun d'eux un sonomètre a été placé durant 5 jours consécutifs en avril 2012.

C'est à partir de ces données que la société ORFEA a procédé aux calculs des émissions sonores.

Les infrasons sont de même nature qu'un son mais ils ne peuvent pas être perçus par l'oreille. Les éoliennes émettent des infrasons comme d'autres activités que l'on pratique quotidiennement telles que : grattage du conduit auditif externe, jogging, nage, voyage en voiture vitres ouvertes... On retrouve les infrasons dans beaucoup de domaines. Les climatiseurs et les ventilateurs à rotation lente en émettent. Ils sont aussi très utilisés en musique électronique et dans les films.

Des infrasons sont aussi émis de manière naturelle, comme le vent circulant entre les arbres et les bâtiments, ou la houle océanique et les coups de tonnerre. Bref, nous sommes constamment entourés d'infrasons.

L'impact d'infrasons sur la santé humaine n'a été relevé que dans des conditions bien particulières. Il a fallu une exposition prolongée de l'ordre de dix ans à un environnement sonore à la fois intense (90 dB) et producteur de basses fréquences importantes pour générer des maladies vibroacoustiques.

L'Académie nationale française de médecine est très claire concernant les éoliennes : « Au-delà de quelques mètres de ces engins, les infrasons du bruit des éoliennes sont très vite inaudibles. Ils n'ont aucun impact sur la santé de l'homme. »

Et d'ajouter : « Cette peur des infrasons est entretenue, notamment sur Internet, par la référence à une publication de Gavreau datant de 1963. Ce travail ancien vient d'être analysé par G. Leventhall; il en a repris tous les éléments, en faisant méthodiquement la critique. Il a pu montrer que la méthodologie employée était inadmissible et ses conclusions inacceptables, au regard des exigences actuelles d'un travail scientifique. L'Académie conclut : « Cette crainte des infrasons produits par les éoliennes est donc sans fondement. »

En Allemagne, où on retrouve plus de 20 000 éoliennes, l'Office fédéral de la santé publique a mené dès les années 80 des recherches approfondies sur les effets des infrasons. Plus de 100 personnes ont été soumises quotidiennement, durant plus de huit heures et cinq jours consécutifs, à une source d'infrasons.

Leurs réactions ont été recueillies par des méthodes utilisées dans les sciences sociales et la biochimie. Alors que les chercheurs étaient partis de l'hypothèse que les infrasons étaient dangereux, ils ont constaté que : « l'infrason inaudible s'est cependant avéré totalement inoffensif ».

Il serait très surprenant de découvrir que les infrasons émis par des éoliennes ont un impact sur la santé alors que nous vivons entourés d'infrasons de toutes sortes et qu'ils sont même utilisés pour des actions thérapeutiques.

Sans parler de nombreux animaux qui communiquent grâce aux infrasons. Il est évident qu'un infrason n'est pas équivalent à un autre infrason et que suivant la puissance de celui-ci, on obtient des résultats différents.

Mais les infrasons émis par les éoliennes sont dans des ordres de grandeur analogues à tout ce qui nous entoure de manière bien plus fréquente.

**L'étude du projet est donc complète puisqu'elle comporte une étude acoustique basée sur des mesures de bruit sur site. Quant aux infrasons, les recherches démontrent que leurs impacts n'est pas plus dangereux que les autres sources sonores artificielles et naturelles.**

## 5.9 Réserve de remise en état du site en fin d'exploitation

Depuis la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, les éoliennes relèvent du régime des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

La même loi prévoit que la mise en service des éoliennes soumises à autorisation est subordonnée à la constitution, par l'exploitant, de garanties financières.

Le démantèlement et la remise en état du site, dès qu'il est mis fin à son exploitation, sont également de sa responsabilité (ou de celle de la société mère en cas de défaillance).

**En cas de défaillance de la société Parc éolien du Puy Péret, c'est la société VALECO qui prendra en charge les difficultés que pourraient avoir sa société fille.**

## 5.10 Composition de l'installation

Il convient de préciser que les terres rares sont utilisées dans la génératrice de l'éolienne, c'est-à-dire dans l'organe produisant de l'électricité. Ces terres rares permettent de créer les champs magnétiques nécessaires à la mise en mouvement des électrons.

Ainsi, ce n'est pas seulement les éoliennes qui sont concernées par l'utilisation de terres rares mais tous les alternateurs produisant de l'électricité.

Concernant son caractère polluant, la cause occasionnant une pollution proviendrait de l'écoulement d'un liquide sur ce métal qui s'écoulerait par la suite dans le sol et les rivières. Or une grande partie de l'alternateur est enfermé dans une caisse métallique, seule l'axe ne l'est pas pour permettre sa rotation. Et le tout est situé dans la nacelle pour être protégé des intempéries.

**Le risque de pollution dû aux terres rares peut donc être qualifié de nul.**

## 5.11 Recettes pour les collectivités

Effectivement, les retombées sont estimées dans la mesure où elles sont conditionnées par :

- La loi de finance en vigueur au moment de la mise en service de l'installation
- Des taux votés par les collectivités

C'est donc pourquoi, à ce jour, il s'agit d'estimation des retombées.

En revanche, le loyer est garanti puisqu'il n'a pas d'indexation. Il est repris dans la promesse de bail signé avec les propriétaires fonciers et sera repris dans le bail emphytéotique, document signé auprès du notaire préalablement au commencement du chantier.

**Les recettes fiscales sont effectivement estimées car dépendent des décisions gouvernementales d'une part et des taux votés par les collectivités concernées d'autre part.**

## 5.12 Conclusions

Il est vrai que le 13 décembre 2016, un arrêté ministériel a introduit le complément de rémunération de l'électricité produite par les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent en plus du tarif d'obligation d'achat.

Un autre texte réglementaire doit être rédigé et voté à l'issue de la consultation de la commission européenne, afin de préciser les modalités d'application du complément de rémunération.

Il devrait paraître lors du 1<sup>er</sup> trimestre 2017.

Enfin, le précédent projet de la Blanche, annulé par la cours d'appel de Bordeaux, ne se situait pas sur les mêmes secteurs que la zone d'implantation des 4 éoliennes du Puy Péret.

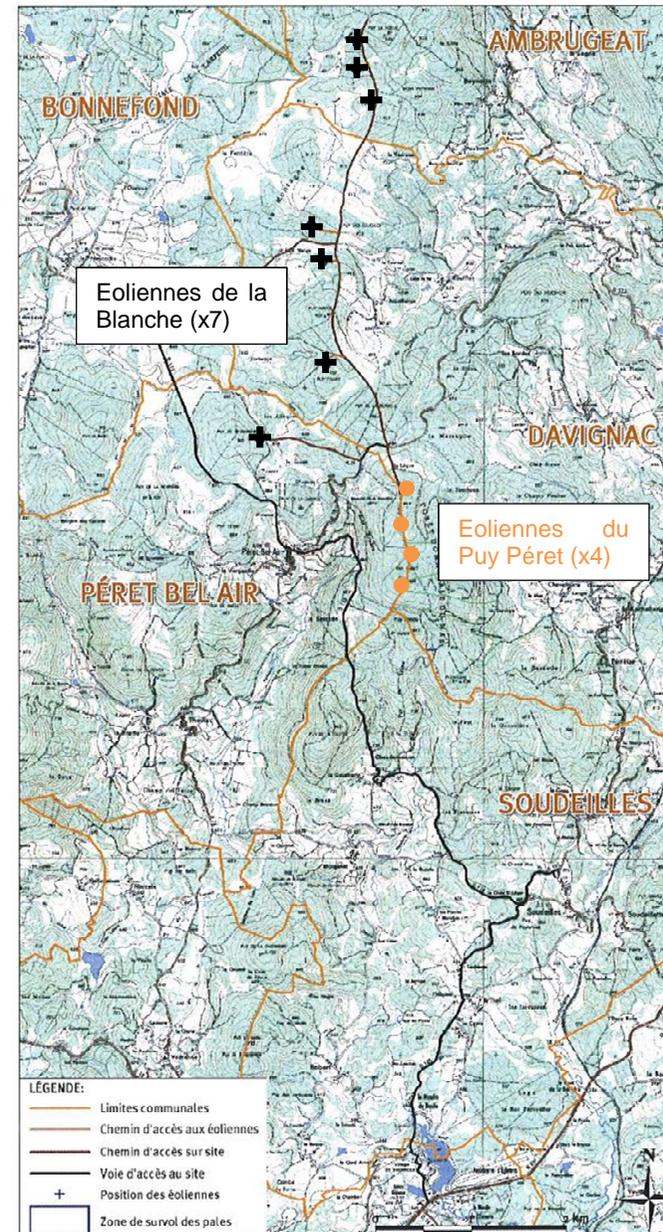
La carte, ci-contre, positionne les éoliennes de l'ancien projet et celles du projet actuel du Puy Péret.

Un précédent projet a été annulé par la cours d'appel de Bordeaux dont la localisation des éoliennes de l'ancien et actuel projets ne sont pas situés au même endroit.

L'analyse paysagère a été un point important du projet du Puy Péret qui présente des impacts paysagers qualifiés de modérés.

La différence notable d'impact réside avec le site emblématique de la Blanche sur lequel 6 éoliennes étaient implantées.

De la même manière, les 3 éoliennes du nord étaient implantées dans une zone Natura 2000.



## 6 ANNEXES

6.1 Annexe 1 : recensement des stériles miniers uranifères en Limousin, commune de Péret-Bel-Air



## Recensement des stériles miniers uranifères

LIMOUSIN :  
Corrèze (19)

Commune de Péret-Bel-Air

AREVA Mines  
Etablissement de Bessines  
Direction Internationale de l'Après-Mines  
2 route de Lavaugrasse  
87250 BESSINES-SUR-GARTEMPE



## Recensement des stériles miniers

CORRÈZE : Commune de Péret-Bel-Air

Suite à la circulaire ministérielle du 22 juillet 2009, AREVA a procédé en **2009 et 2010** au recensement aérien des lieux potentiels de réutilisation de stériles issus des anciennes mines d'Uranium. Un hélicoptère, équipé d'appareils de mesure, a survolé les départements concernés à très basse altitude.

Les cartes de données issues du survol, dites « brutes », ont été longuement et minutieusement analysées par les équipes de service de géophysique d'AREVA en **2010** afin de constituer des cartes de travail qui ont permis d'identifier les zones à contrôler. Elles correspondent aux zones qui sont supérieures au bruit de fond naturel local.

Les zones d'intérêt ainsi repérées sur la carte ont été contrôlées au sol en **2011** afin de déterminer si elles sont liées à une réutilisation de stérile minier ou si elles sont d'origine naturelle (liées aux particularités géologiques de la région).

Les résultats des contrôles au sol ont été présentés aux maires des communes concernées et étaient à l'ordre du jour de la CLIS en janvier **2012** et sont maintenant rendus publics.

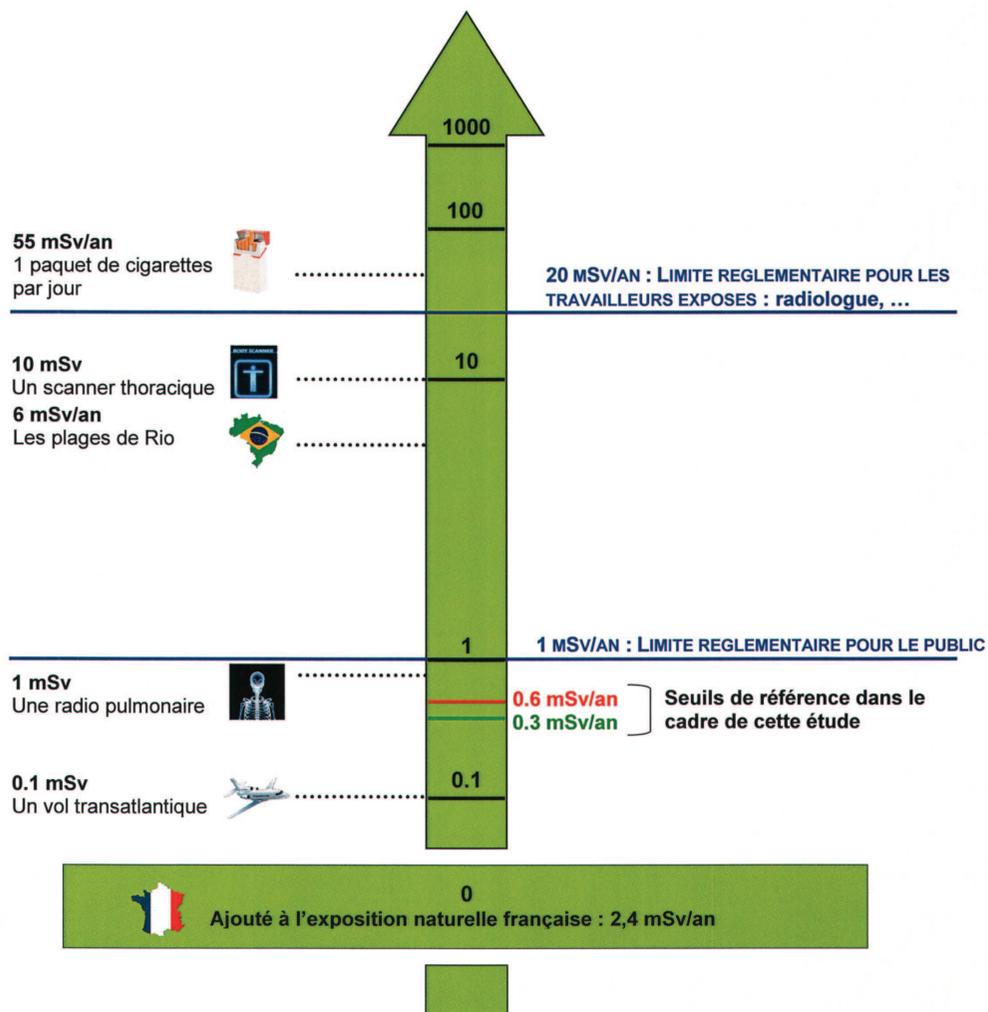
Ce rapport présente les lieux de réutilisation de stérile minier sur la commune de **Péret-Bel-Air (19)**.

### Contenu :

- Une échelle de valeurs de radioactivité naturelle et anthropique
- Un tableau de synthèse sur la zone survolée, où les fiches sont regroupées par classes d'exposition annuelle ajoutée.
- Une carte de la commune répertoriant les lieux de réutilisation de stérile minier
- L'ensemble des fiches de contrôle au sol concernant les lieux de réutilisation de stérile minier, avec pour chacune :
  - La fiche de valeurs
  - Les conclusions du contrôle
  - La planche photographique : vue satellite et photographies du lieu
  - Le plan sur fond cartographique (IGN 25) des mesures effectuées (en nSv/h)

Recensement des stériles miniers	01/03/2013	Page : 1/2
GERLAND Sophie		

## Echelle de valeurs de radioactivité naturelle et anthropique



## Répartition des stériles répertoriés par commune Département de la Corrèze

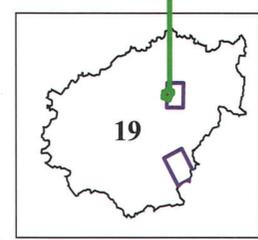


### Bloc 19A

	Stérile < 0,3 mSv/an		Stérile >0,3 et <0,6 mSv/an		Stérile > 0,6 mSv/an		TOTAL	
	Zones	Fiches	Zones	Fiches	Zones	Fiches	Zones	Fiches
Ambrugeat	0	0	0	0	0	0	0	0
Bonnefond	1	1	0	0	0	0	1	1
Darnets	0	0	0	0	1	1	1	1
Davignac	16	6	0	0	1	1	17	7
Egletons	5	2	0	0	0	0	5	2
Maussac	0	0	0	0	0	0	0	0
Meymac	0	0	0	0	0	0	0	0
Peret Bel Air	3	3	0	0	0	0	3	3
Soudailles	7	4	0	0	0	0	7	4
<b>TOTAL</b>	<b>32</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>34</b>	<b>18</b>

### Bloc 19B

	Stérile < 0,3 mSv/an		Stérile >0,3 et <0,6 mSv/an		Stérile > 0,6 mSv/an		TOTAL	
	Zones	Fiches	Zones	Fiches	Zones	Fiches	Zones	Fiches
Auriac	2	2	1	1	0	0	3	3
Bassignac le haut	12	10	0	0	0	0	12	10
Darazac	5	3	1	1	0	0	6	4
Rilhac Xaintrie	0	0	0	0	0	0	0	0
St Cirgues la Ioutre	6	6	2	2	4	1	12	9
St Geniez è merle	3	3	1	1	0	0	4	4
St Julien aux bois	84	40	7	7	0	0	91	47
St Martin la Méanne	0	0	0	0	0	0	0	0
St Merd de Lapleau	0	0	0	0	0	0	0	0
St Privat	11	8	15	14	4	4	30	26
Sorviers le Château	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>123</b>	<b>72</b>	<b>27</b>	<b>26</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>158</b>	<b>103</b>



- Légende**
- Contour Survol
  - STERILE
  - Site minier
  - MCO
  - Niveau d'eau MCO
  - Galerie TMS

1:20 000



Vérification au sol des zones singulières mises en évidence  
lors du survol aérien  
19A-11 / n° 182bis

Fiche n° :	19A-11	Date:	19/09/2011
Intervenant	David Verbois		
Localisation	N° du bloc :	19A	
	N° zone d'intérêt :	182bis	
	Coordonnées GPS :	X=577626 Y=2052739	
	Commune :	Peret Bel Air	
Adresse :	Puy Peret		
Personne contactée	Maire de Peret Bel Air		

**Description de la zone**

Chemin

**Résultats du contrôle**

Enregistrement des données

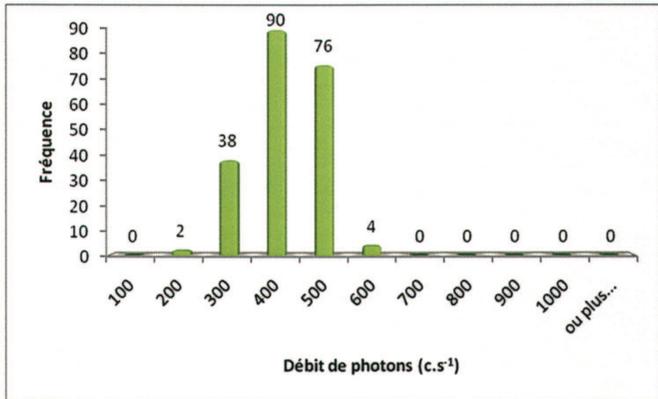
1ere étape : balayage de la zone	Valeur bruit de fond local	Minimum	Maximum	Moyenne
Débit de photon à 1m du sol en coups SPPy.s <sup>-1</sup> (c/s)	100	100	500	300
2ème étape : surface avec stériles				
Débit de photon à 1m du sol en coups SPPy.s <sup>-1</sup> (c/s)	100	170	520	374
Débit d'équivalent de dose à 1m du sol en nSv/h	100	170	520	380

Remarques : Prise de mesures sur chaque coté du chemin.

**Conclusion du contrôle : Présence de stériles marqués radiologiquement**

- Oui (voir verso)
- Non
  - Terrain naturel
  - Pas de produits rapportés visibles
  - Valeur max de débit de photons à 1 m inférieure à 300 c/s SPPy

Répartition des valeurs (coups SPPy.s<sup>-1</sup> à 1 m) :



Remarques : Cliquez ici pour taper du texte.

Définition du scénario d'exposition :

Scénario d'exposition retenu : Chemin (400h/an)

Calcul de la dose efficace ajoutée :

Dose Efficace Ajoutée Annuelle : 0,19 mSv/an

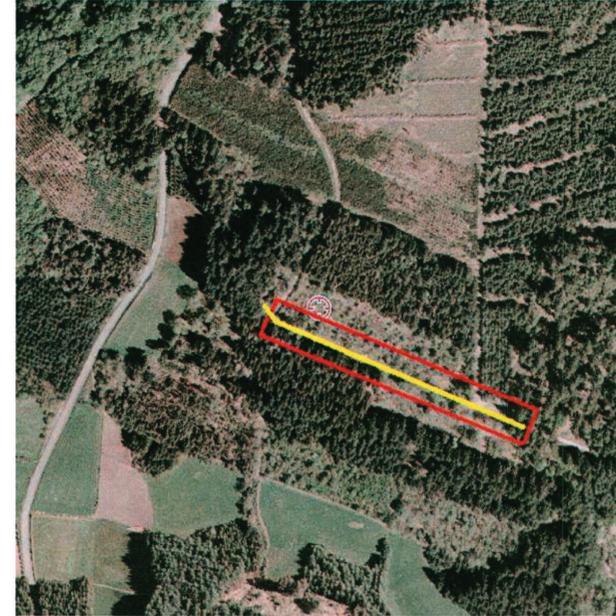
( et avec les 400h/an sur le point maximum de la zone : 0,30 mSv/an)

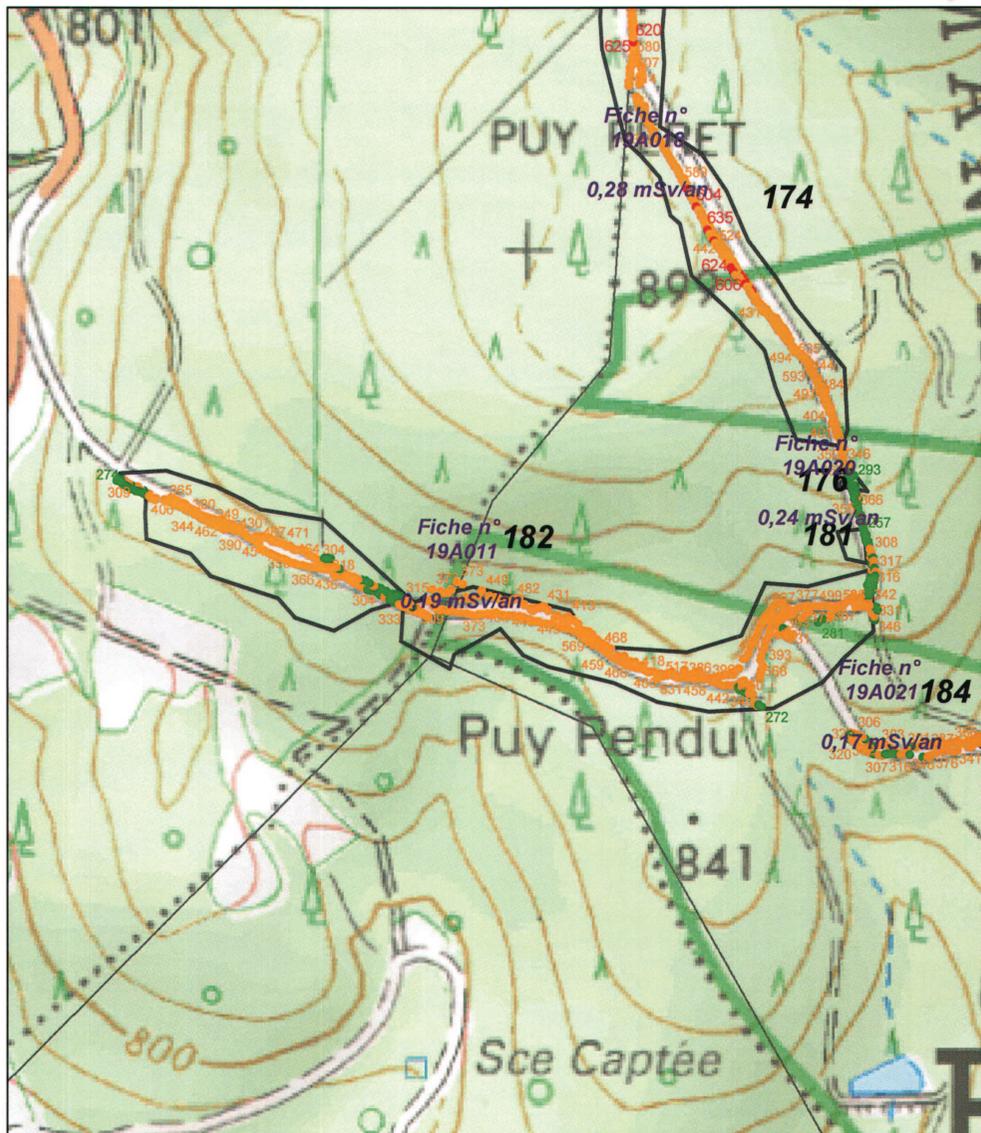
Conclusion et suite à donner aux investigations :

- Etude clôturée       Complément d'étude ou intervention

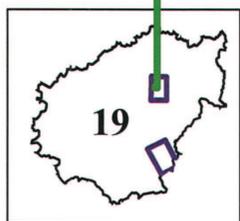
Aucuns travaux envisagés. Pour mémoire collective

19A-11 / n° 182bis





1:4 500



**Légende**

- Contour Survol
  - Site minier
  - MCO
  - Niveau d'eau MCO
  - Galerie TMS
  - < 300 c/s
  - 300 < x < 600 c/s
  - > 600 c/s
- Plan Compteur SPPgamma

Fiche n° : 19A-16		Date: 19/09/2011
Intervenant	David Verbois	
Localisation	N° du bloc :	19A
	N° zone d'intérêt :	136,143
	Coordonnées GPS :	X=576859 Y=2053235
	Commune :	Peret Bel Air
	Adresse :	Peret Bel Air
Personne contactée	Maire de Peret Bel Air	

**Description de la zone**

Carrefour de Peret Bel Air

**Résultats du contrôle**

Enregistrement des données

1ere étape : balayage de la zone	Valeur bruit de fond local	Minimum	Maximum	Moyenne
Débit de photon à 1m du sol en coups SPPy.s <sup>-1</sup> (c/s)	90	140	400	200
<b>2ème étape : surface avec stériles</b>				
Débit de photon à 1m du sol en coups SPPy.s <sup>-1</sup> (c/s)	90	140	400	200
Débit d'équivalent de dose à 1m du sol en nSv/h	90	140	400	200

Remarques : Pas de prise de mesure après balayage car les valeurs ne dépassent pas 300 c/s à 1m mais prise de points singuliers sur deux rochers qui soutiennent la chaussée avec 400 c/s à 1m et 2500 c/s au contact.

**Conclusion du contrôle : Présence de stériles marqués radiologiquement**

- Oui (voir verso)
- Non
- Terrain naturel
- Pas de produits rapportés visibles
- Valeur max de débit de photons à 1 m inférieure à 300 c/s SPPy

Répartition des valeurs (coups SPPy.s<sup>-1</sup> à 1 m) :

Remarques : Cliquez ici pour taper du texte.

Définition du scénario d'exposition :

Scénario d'exposition retenu : Chemin (400h/an)

Calcul de la dose efficace ajoutée :

Dose Efficace Ajoutée Annuelle : 0,08 mSv/an

( et avec les 400h/an sur le point maximum de la zone : 0,22 mSv/an)

Conclusion et suite à donner aux investigations :

Etude clôturée       Complément d'étude ou intervention

Aucuns travaux envisagés. Pour mémoire collective

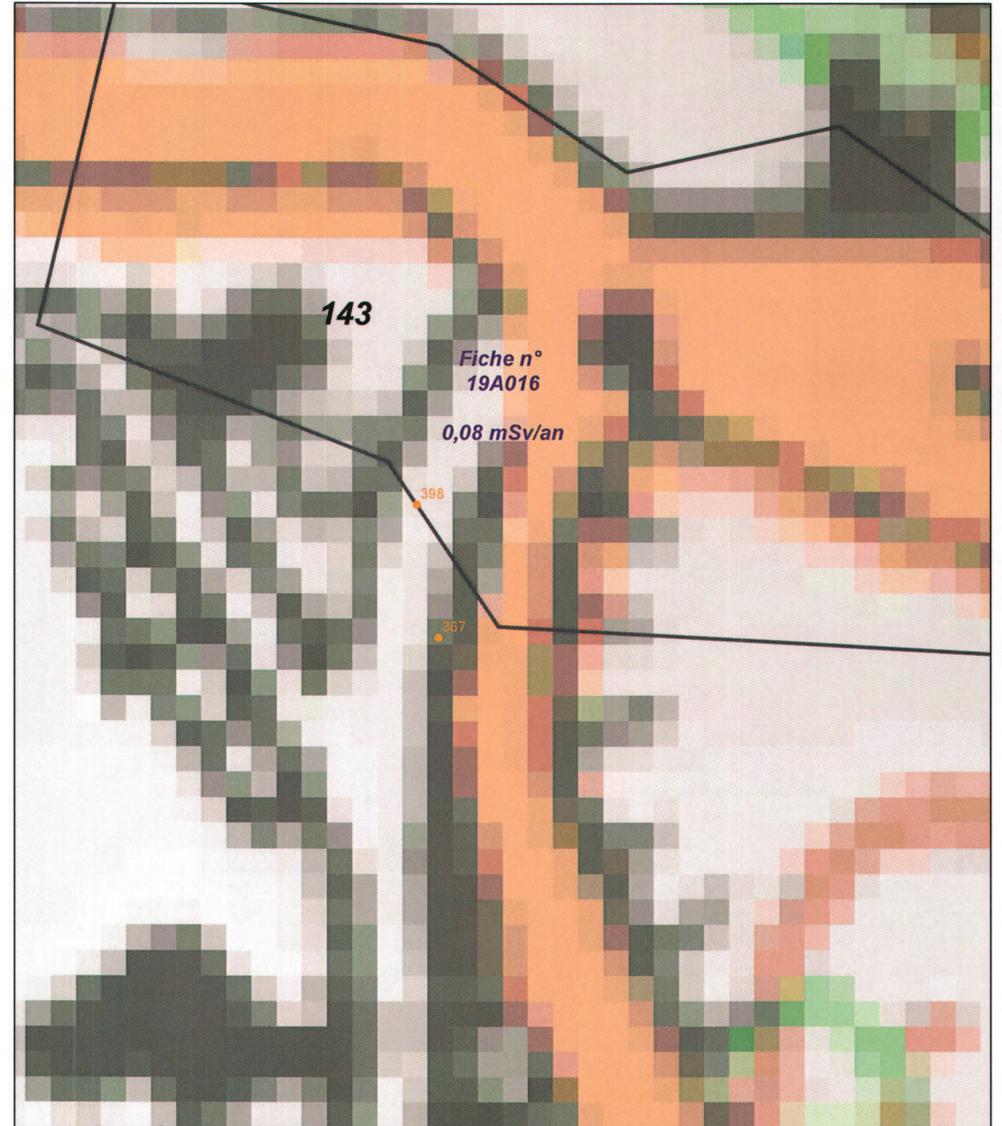
19A-16 / n° 136,143



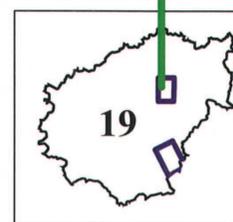
19A-16 / n° 136,143



Plan Compteur - Recensement des stériles  
**19A016**



1:500



**Légende**

- |                   |             |                |
|-------------------|-------------|----------------|
| Contour Survol    | Site minier | Galerie TMS    |
| Zone avec stérile | MCO         | Entrée galerie |
| Niveau d'eau MCO  |             | Montage        |

Fiche n° : 19A-18		Date: 20/09/2011
Intervenant	David Verbois	
Localisation	N° du bloc :	19A
	N° zone d'intérêt :	174bis
	Coordonnées GPS :	X=578049 Y=2053462
	Commune :	Peret Bel Air
	Adresse :	Peret Bel Air
Personne contactée	Maire de Peret Bel Air	

**Description de la zone**

Chemin dans la forêt du Mas

**Résultats du contrôle**

Enregistrement des données

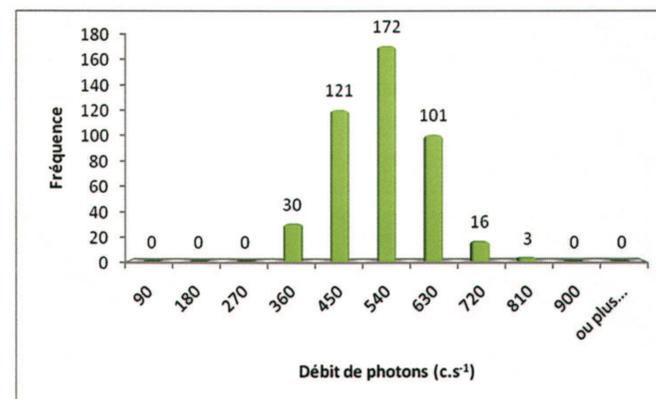
1ere étape : balayage de la zone	Valeur bruit de fond local	Minimum	Maximum	Moyenne
Débit de photon à 1m du sol en coups SPPy.s <sup>-1</sup> (c/s)	90	120	700	380
2ème étape : surface avec stériles				
Débit de photon à 1m du sol en coups SPPy.s <sup>-1</sup> (c/s)	90	295	802	488
Débit d'équivalent de dose à 1m du sol en nSv/h	90	300	800	500

Remarques : Balayage et prise de mesures sur la portion de chemin qui se situe dans la commune de Peret Bel Air avec un maximum de 1800 c/s au sol.

**Conclusion du contrôle : Présence de stériles marqués radiologiquement**

- **Oui** (voir verso)
- **Non**
  - Terrain naturel  Pas de produits rapportés visibles
  - Valeur max de débit de photons à 1 m inférieure à 300 c/s SPPy

**Répartition des valeurs (coups SPPy.s<sup>-1</sup> à 1 m) :**



Remarques : Cliquez ici pour taper du texte.

**Définition du scénario d'exposition :**

Scénario d'exposition retenu : Chemin (400h/an)

**Calcul de la dose efficace ajoutée :**

Dose Efficace Ajoutée Annuelle : 0,28 mSv/an  
( et avec les 400h/an sur le point maximum de la zone : 0,50 mSv/an)

**Conclusion et suite à donner aux investigations :**

- Etude clôturée  Complément d'étude ou intervention

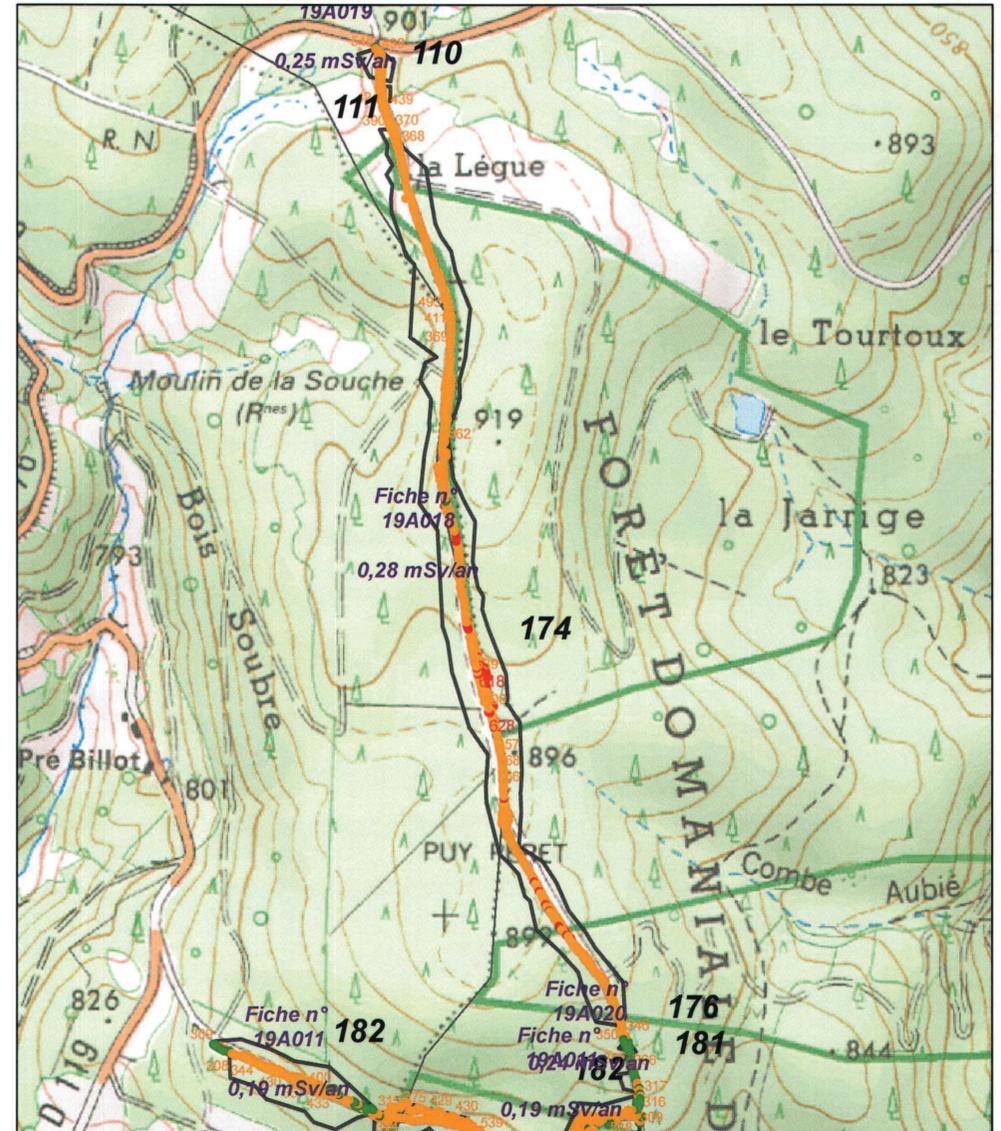
Aucuns travaux envisagés. Pour mémoire collective

19A-18 / n° 174bis

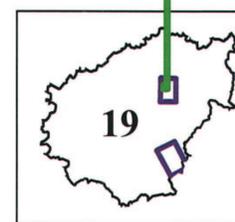


Plan Compteur - Recensement des stériles

19A018



1:8 000



Légende

- |                   |             |                        |
|-------------------|-------------|------------------------|
| Contour Survol    | Site minier | Plan Compteur SPPgamma |
| Zone avec stérile | MCO         |                        |
| Niveau d'eau MCO  | Galerie TMS | < 300 c/s              |
|                   |             | 300 < x < 600 c/s      |
|                   |             | > 600 c/s              |

6.2 Annexe 2 : recensement des stériles miniers uranifères en  
Limousin, commune de Davignac



## Recensement des stériles miniers uranifères

LIMOUSIN :  
Corrèze (19)

Commune de Davignac

AREVA Mines  
Etablissement de Bessines  
Direction Internationale de l'Après-Mines  
2 route de Lavaugrasse  
87250 BESSINES-SUR-GARTEMPE



## Recensement des stériles miniers

CORRÈZE : Commune de Davignac

Suite à la circulaire ministérielle du 22 juillet 2009, AREVA a procédé en **2009 et 2010** au recensement aérien des lieux potentiels de réutilisation de stériles issus des anciennes mines d'Uranium. Un hélicoptère, équipé d'appareils de mesure, a survolé les départements concernés à très basse altitude.

Les cartes de données issues du survol, dites « brutes », ont été longuement et minutieusement analysées par les équipes de service de géophysique d'AREVA en **2010** afin de constituer des cartes de travail qui ont permis d'identifier les zones à contrôler. Elles correspondent aux zones qui sont supérieures au bruit de fond naturel local.

Les zones d'intérêt ainsi repérées sur la carte ont été contrôlées au sol en **2011** afin de déterminer si elles sont liées à une réutilisation de stérile minier ou si elles sont d'origine naturelle (liées aux particularités géologiques de la région).

Les résultats des contrôles au sol ont été présentés aux maires des communes concernées et étaient à l'ordre du jour de la CLIS en janvier **2012** et sont maintenant rendus publics.

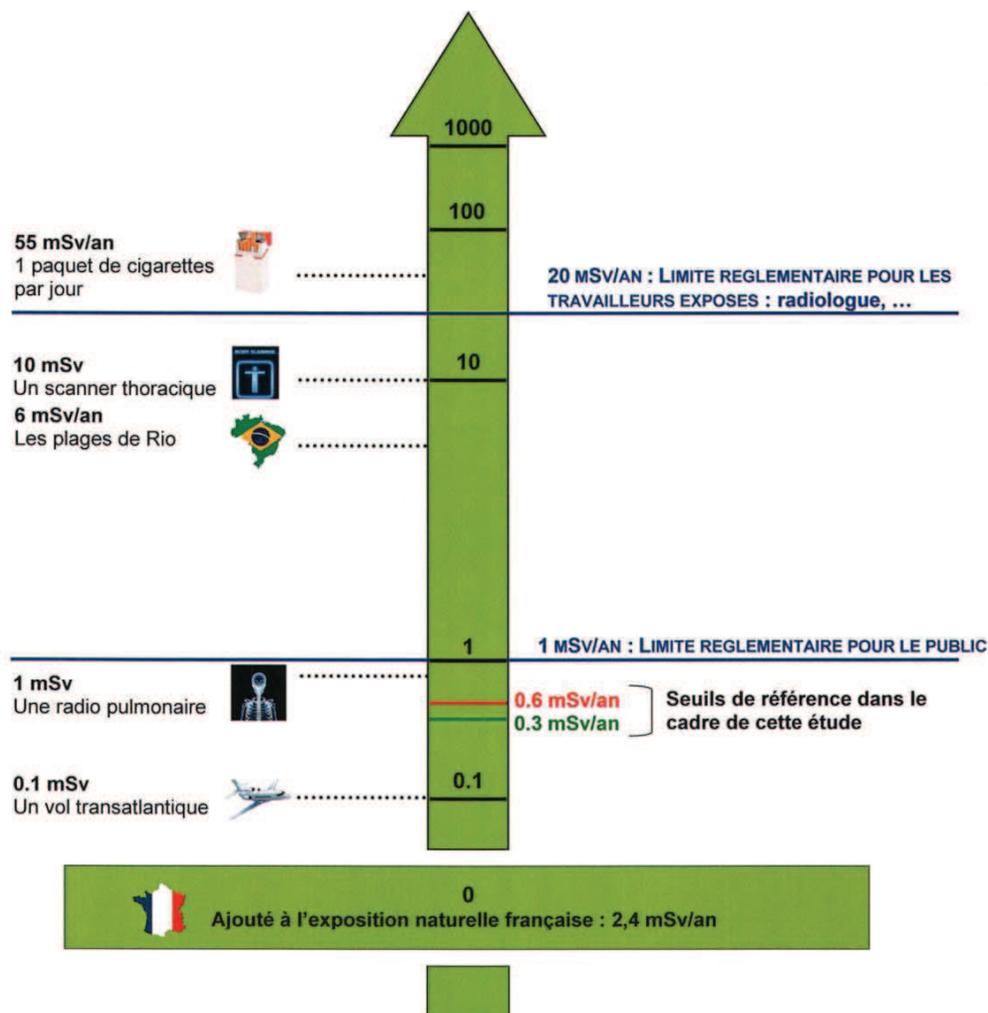
Ce rapport présente les lieux de réutilisation de stérile minier sur la commune de **Davignac (19)**.

### Contenu :

- Une échelle de valeurs de radioactivité naturelle et anthropique
- Un tableau de synthèse sur la zone survolée, où les fiches sont regroupées par classes d'exposition annuelle ajoutée.
- Une carte de la commune répertoriant les lieux de réutilisation de stérile minier
- L'ensemble des fiches de contrôle au sol concernant les lieux de réutilisation de stérile minier, avec pour chacune :
  - La fiche de valeurs
  - Les conclusions du contrôle
  - La planche photographique : vue satellite et photographies du lieu
  - Le plan sur fond cartographique (IGN 25) des mesures effectuées (en nSv/h)

Recensement des stériles miniers	01/03/2013	Page : 1/2
GERLAND Sophie		

## Echelle de valeurs de radioactivité naturelle et anthropique



## Répartition des stériles répertoriés par commune Département de la Corrèze

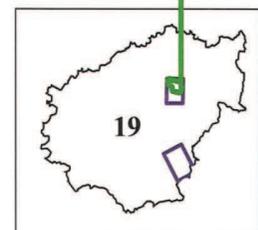
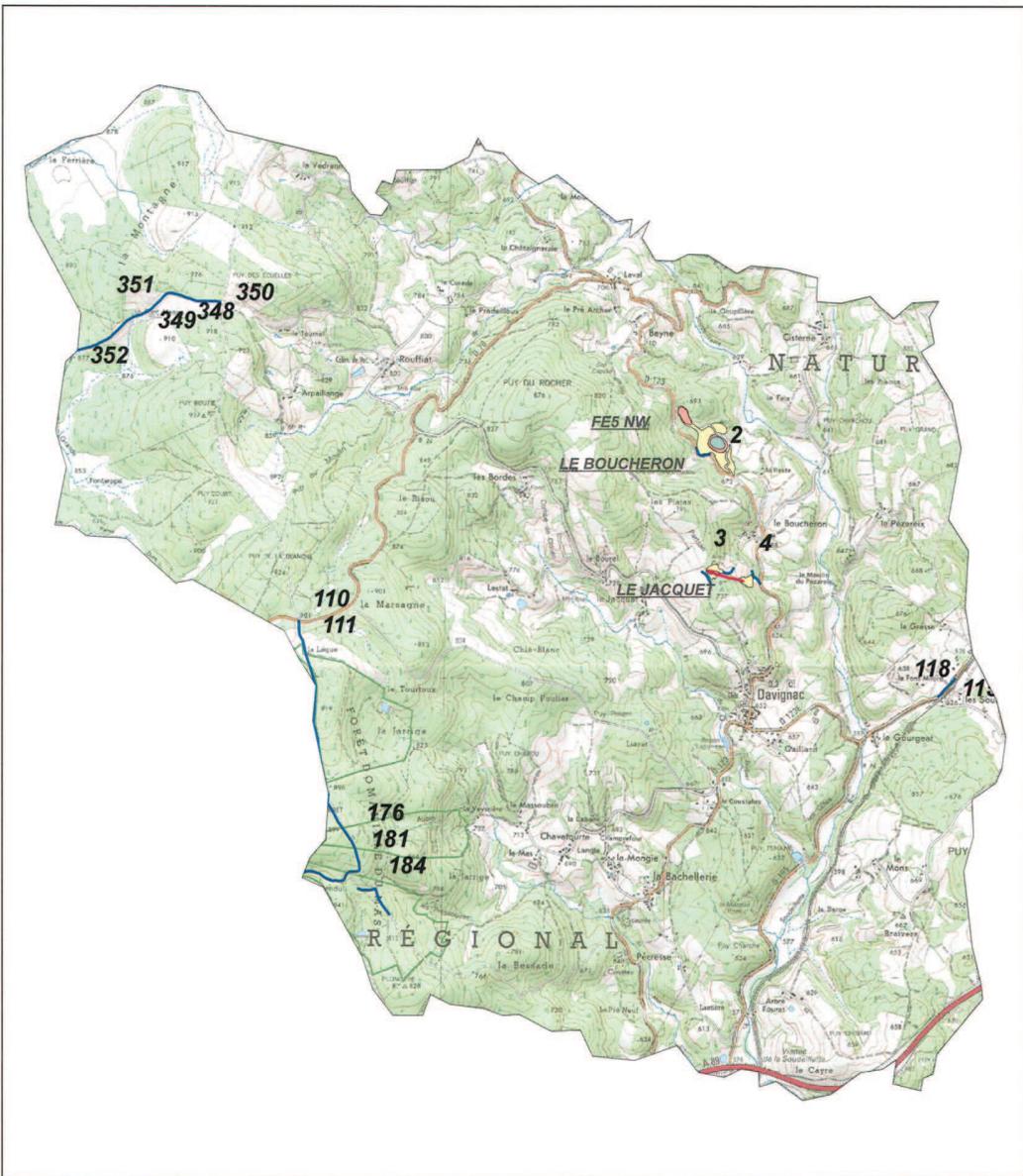


### Bloc 19A

	Stérile < 0,3 mSv/an		Stérile >0,3 et <0,6 mSv/an		Stérile > 0,6 mSv/an		TOTAL	
	Zones	Fiches	Zones	Fiches	Zones	Fiches	Zones	Fiches
Ambrugeat	0	0	0	0	0	0	0	0
Bonnefond	1	1	0	0	0	0	1	1
Darnets	0	0	0	0	1	1	1	1
Davignac	16	6	0	0	1	1	17	7
Egletons	5	2	0	0	0	0	5	2
Maussac	0	0	0	0	0	0	0	0
Meymac	0	0	0	0	0	0	0	0
Peret Bel Air	3	3	0	0	0	0	3	3
Soudeilles	7	4	0	0	0	0	7	4
<b>TOTAL</b>	<b>32</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>34</b>	<b>18</b>

### Bloc 19B

	Stérile < 0,3 mSv/an		Stérile >0,3 et <0,6 mSv/an		Stérile > 0,6 mSv/an		TOTAL	
	Zones	Fiches	Zones	Fiches	Zones	Fiches	Zones	Fiches
Auriac	2	2	1	1	0	0	3	3
Bassignac le haut	12	10	0	0	0	0	12	10
Darzac	5	3	1	1	0	0	6	4
Rilhac Xaintrie	0	0	0	0	0	0	0	0
St Cirgues la loutre	6	6	2	2	4	1	12	9
St Geniez ô merle	3	3	1	1	0	0	4	4
St Julien aux bois	84	40	7	7	0	0	91	47
St Martin la Méanne	0	0	0	0	0	0	0	0
St Merd de Lapleau	0	0	0	0	0	0	0	0
St Privat	11	8	15	14	4	4	30	26
Servières le Château	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>123</b>	<b>72</b>	<b>27</b>	<b>26</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>158</b>	<b>103</b>



**Légende**

- Contour Survol
- STERILE
- Site minier
- MCO
- Niveau d'eau MCO
- Galerie TMS

1:25 000

Fiche n° : 19A-03		Date: 06/09/2011
Intervenant	David Verbois	
Localisation	N° du bloc :	19A
	N° zone d'intérêt :	348 à 352
	Coordonnées GPS :	X=576754 Y=2056346
	Commune :	Davignac
	Adresse :	La Font Mango
Personne contactée	Maire de Davignac	

**Description de la zone**

Chemin

**Résultats du contrôle**

Enregistrement des données

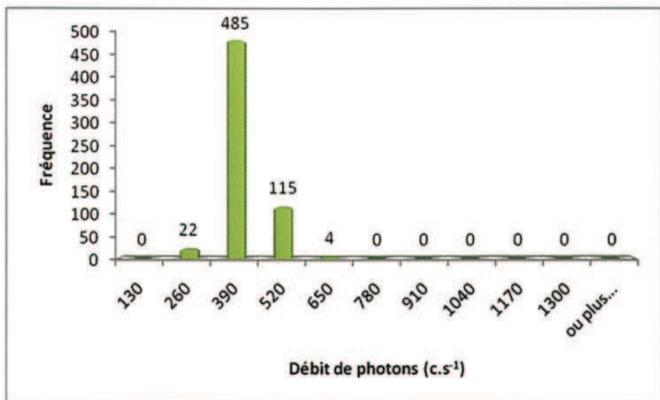
1ere étape : balayage de la zone	Valeur bruit de fond local	Minimum	Maximum	Moyenne
Débit de photon à 1m du sol en coups SPPy.s <sup>-1</sup> (c/s)	130	130	450	280
<b>2ème étape : surface avec stériles</b>				
Débit de photon à 1m du sol en coups SPPy.s <sup>-1</sup> (c/s)	130	142	550	352
Débit d'équivalent de dose à 1m du sol en nSv/h	130	150	550	360

Remarques : Prise de mesures sur le chemin avec max 560 c/s à 1m et 1050 c/s au sol.

**Conclusion du contrôle : Présence de stériles marqués radiologiquement**

- Oui (voir verso)
- Non
- Terrain naturel
- Pas de produits rapportés visibles
- Valeur max de débit de photons à 1 m inférieure à 300 c/s SPPy

Répartition des valeurs (coups SPPy.s<sup>-1</sup> à 1 m) :



Remarques : Cliquez ici pour taper du texte.

Définition du scénario d'exposition :

Scénario d'exposition retenu : Chemin (400h/an)

Calcul de la dose efficace ajoutée :

Dose Efficace Ajoutée Annuelle : 0,16 mSv/an

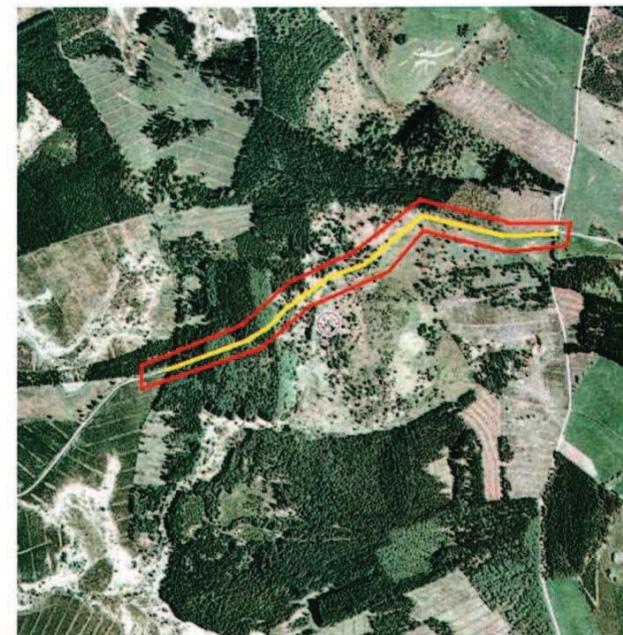
( et avec les 400h/an sur le point maximum de la zone : 0,30 mSv/an)

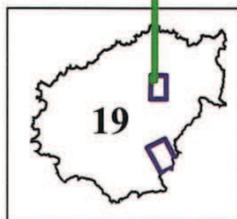
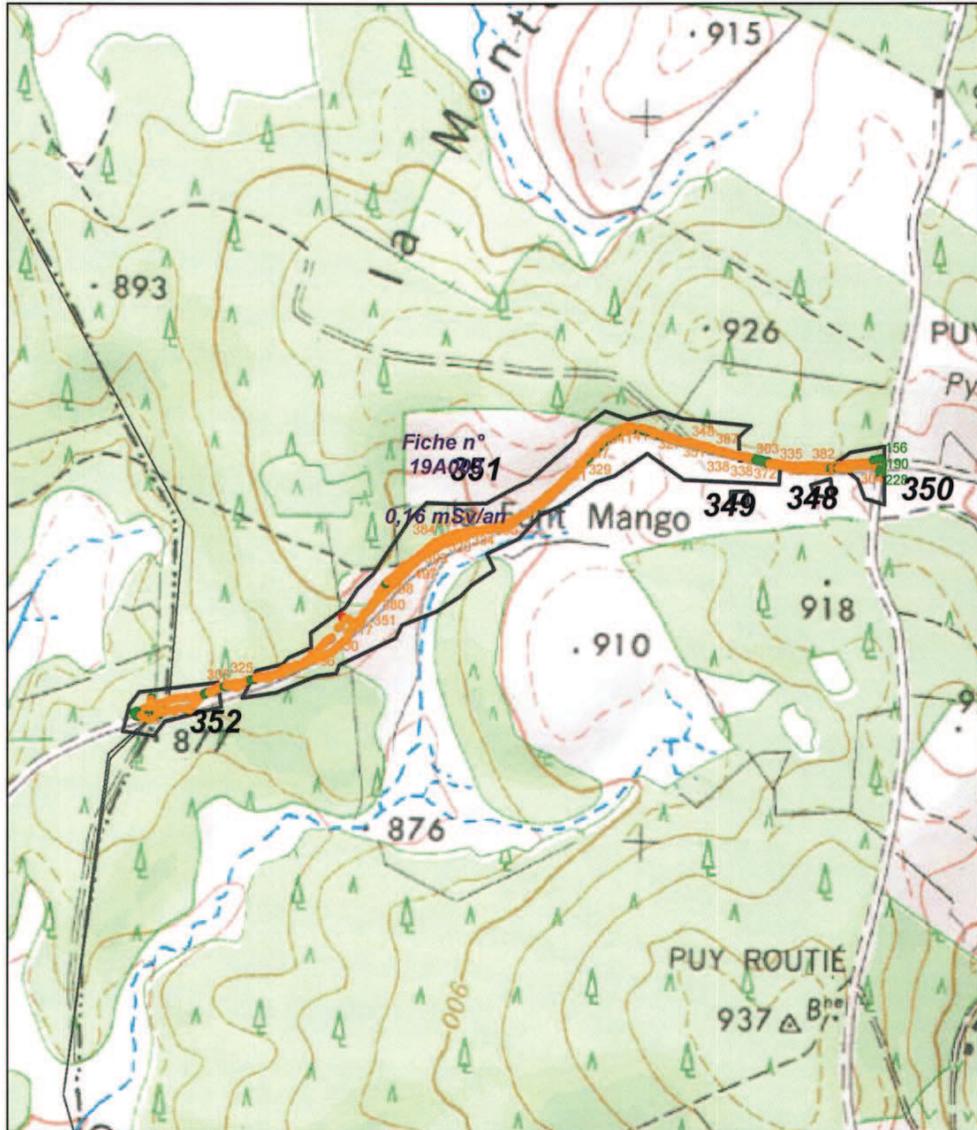
Conclusion et suite à donner aux investigations :

Etude clôturée       Complément d'étude ou intervention

Aucuns travaux envisagés. Pour mémoire collective

19A-03 / n° 348 à 352





**Légende**

- |                   |                  |                               |
|-------------------|------------------|-------------------------------|
| Contour Survol    | Site minier      | <b>Plan Compteur SPPgamma</b> |
| Zone avec stérile | MCO              | < 300 c/s                     |
|                   | Niveau d'eau MCO | 300 < x < 600 c/s             |
|                   | Galerie TMS      | > 600 c/s                     |

1:7 000

Fiche n° : 19A-19		Date: 20/09/2011
Intervenant	David Verbois	
Localisation	N° du bloc :	19A
	N° zone d'intérêt :	110,111,174bis
	Coordonnées GPS :	X=577882 Y=2054310
	Commune :	Davignac
	Adresse :	Forêt du MAS
Personne contactée	Maire de Davignac	

**Description de la zone**

Chemin forestier

**Résultats du contrôle**

Enregistrement des données

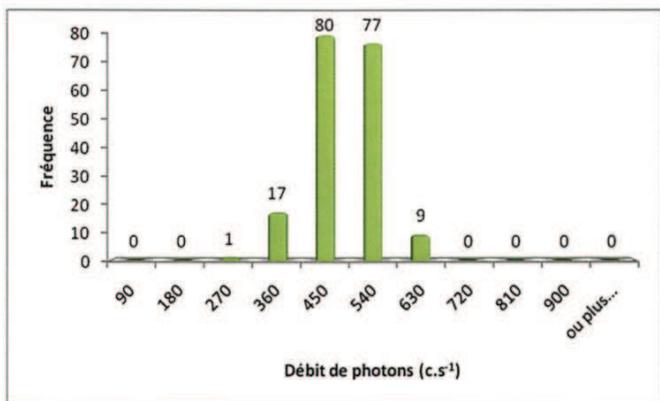
1ere étape : balayage de la zone	Valeur bruit de fond local	Minimum	Maximum	Moyenne
Débit de photon à 1m du sol en coups SPPy.s <sup>-1</sup> (c/s)	90	90	500	400
2ème étape : surface avec stériles				
Débit de photon à 1m du sol en coups SPPy.s <sup>-1</sup> (c/s)	90	237	597	442
Débit d'équivalent de dose à 1m du sol en nSv/h	90	240	600	450

Remarques : Prise de mesures sur la portion de chemin concernée.

**Conclusion du contrôle : Présence de stériles marqués radiologiquement**

- Oui (voir verso)
- Non
  - Terrain naturel
  - Pas de produits rapportés visibles
  - Valeur max de débit de photons à 1 m inférieure à 300 c/s SPPy

Répartition des valeurs (coups SPPy.s<sup>-1</sup> à 1 m) :



Remarques : Cliquez ici pour taper du texte.

Définition du scénario d'exposition :

Scénario d'exposition retenu : Chemin (400h/an)

Calcul de la dose efficace ajoutée :

Dose Efficace Ajoutée Annuelle : 0,25 mSv/an

( et avec les 400h/an sur le point maximum de la zone : 0,36 mSv/an)

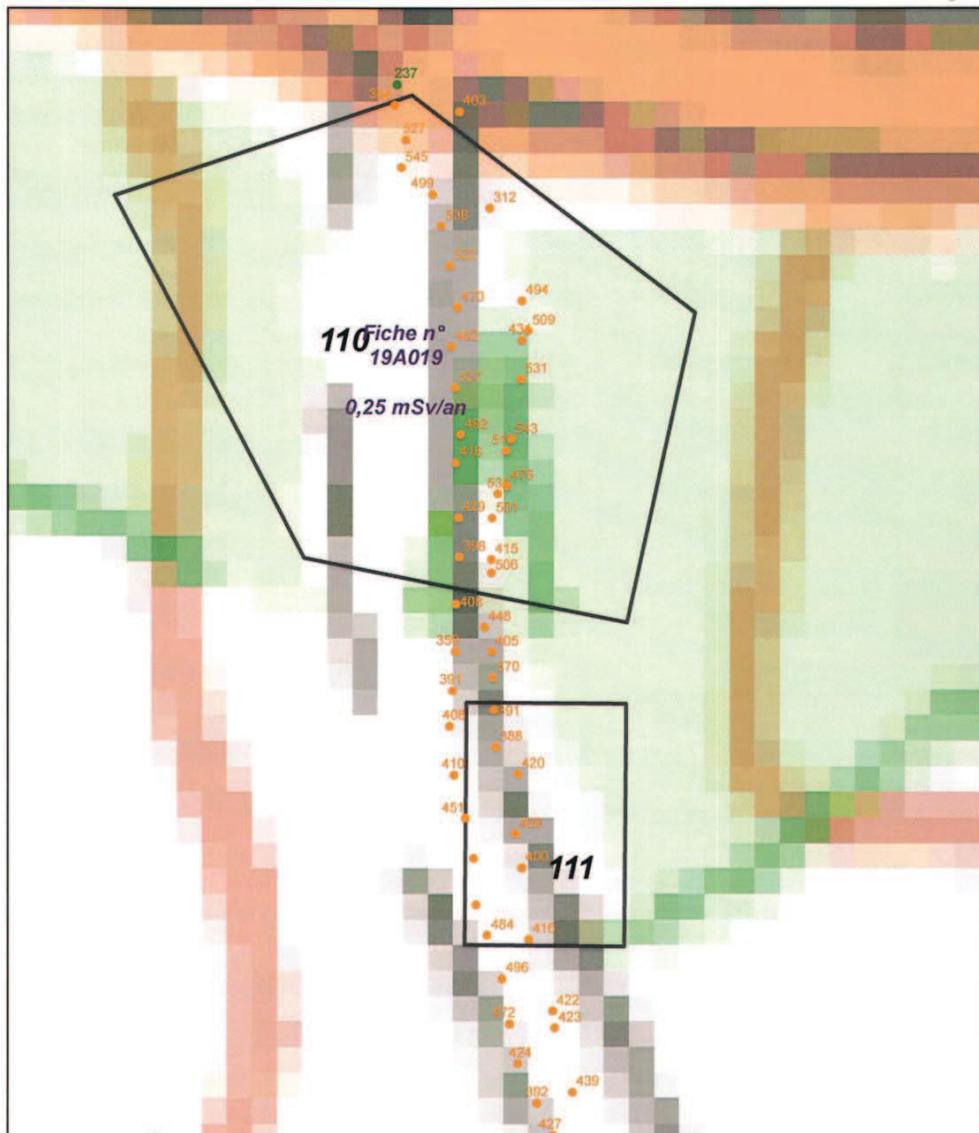
Conclusion et suite à donner aux investigations :

Etude clôturée       Complément d'étude ou intervention

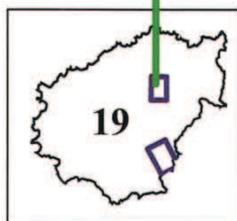
Aucuns travaux envisagés. Pour mémoire collective

19A-19 / n° 110,111,174bis





1:500



Légende

- Contour Survol
- Zone avec stérile
- Site minier
- MCO
- Niveau d'eau MCO
- Galerie TMS
- < 300 c/s
- 300 < x < 600 c/s
- > 600 c/s

Fiche n° : 19A-20		Date: 20/09/2011	
Intervenant	David Verbois		
Localisation	N° du bloc :	19A	
	N° zone d'intérêt :	174b,176,181,182b	
	Coordonnées GPS :	X=578294 Y=2052731	
	Commune :	Davignac	
	Adresse :	Forêt du MAS	
Personne contactée	Maire de Davignac		

Description de la zone

Chemin

Résultats du contrôle

Enregistrement des données

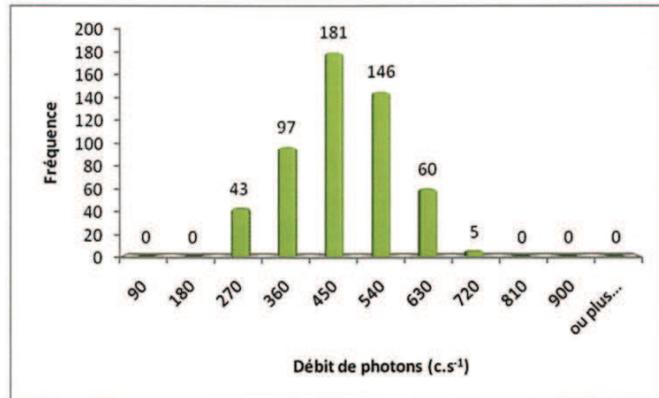
1ere étape : balayage de la zone	Valeur bruit de fond local	Minimum	Maximum	Moyenne
Débit de photon à 1m du sol en coups SPPy.s <sup>-1</sup> (c/s)	90	90	600	380
2ème étape : surface avec stériles				
Débit de photon à 1m du sol en coups SPPy.s <sup>-1</sup> (c/s)	90	208	680	422
Débit d'équivalent de dose à 1m du sol en nSv/h	90	210	680	430

Remarques : Prise de mesure sur la portion de chemin concernée.

Conclusion du contrôle : Présence de stériles marqués radiologiquement

- Oui (voir verso)
- Non
  - Terrain naturel
  - Pas de produits rapportés visibles
  - Valeur max de débit de photons à 1 m inférieure à 300 c/s SPPy

Répartition des valeurs (coups SPPy.s<sup>-1</sup> à 1 m) :



Remarques : Cliquez ici pour taper du texte.

Définition du scénario d'exposition :

Scénario d'exposition retenu : Chemin (400h/an)

Calcul de la dose efficace ajoutée :

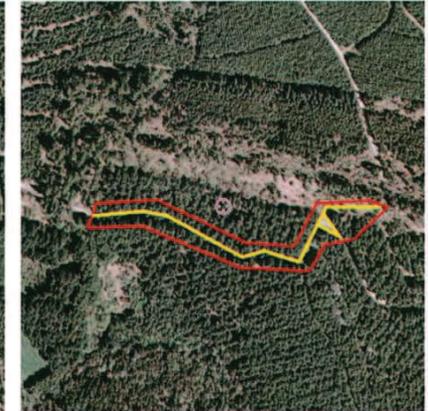
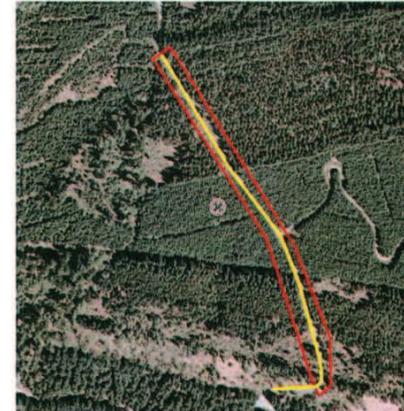
Dose Efficace Ajoutée Annuelle : 0,24 mSv/an

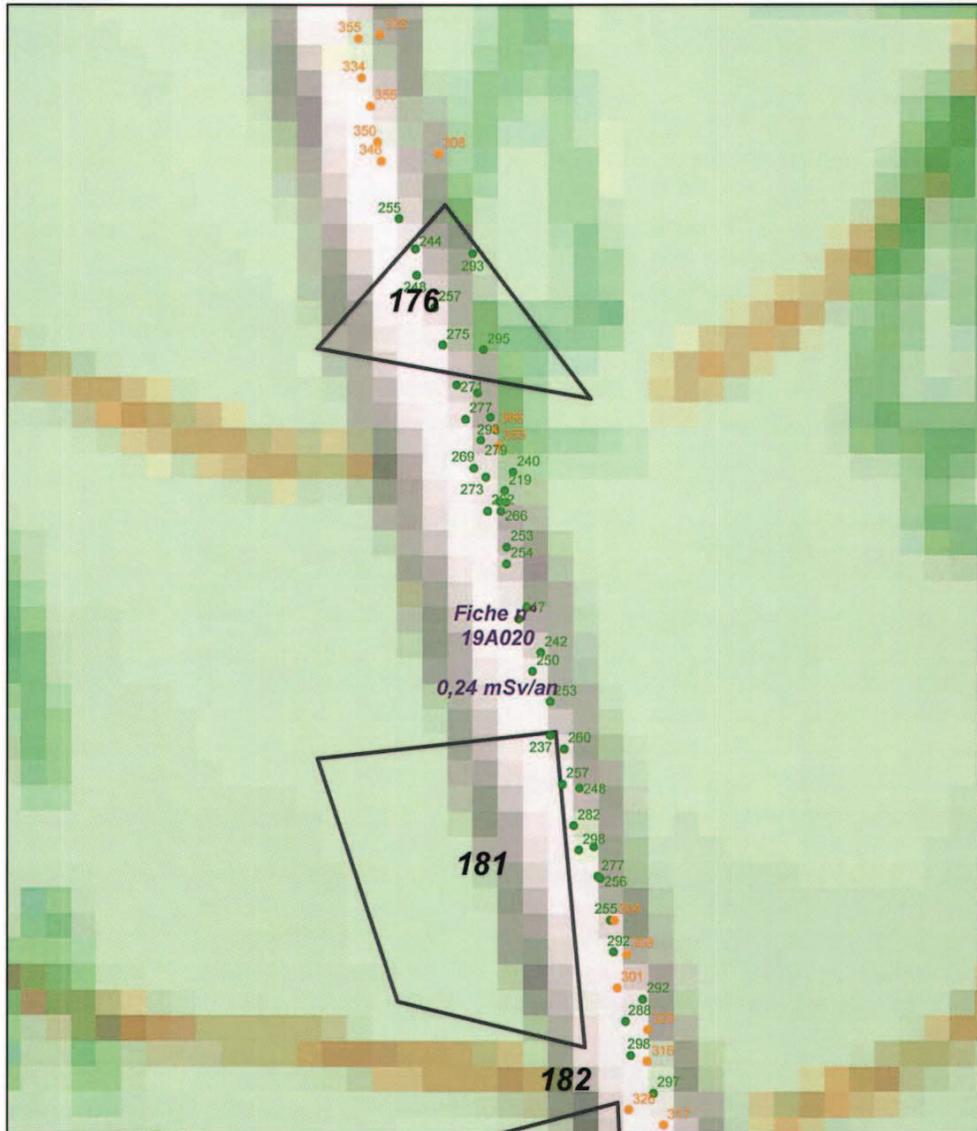
( et avec les 400h/an sur le point maximum de la zone : 0,42 mSv/an)

Conclusion et suite à donner aux investigations :

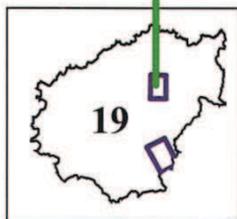
- Etude clôturée       Complément d'étude ou intervention

Aucuns travaux envisagés. Pour mémoire collective





1:500



Légende

- Contour Survol
- Zone avec stérile
- Site minier
- MCO
- Niveau d'eau MCO
- Galerie TMS
- < 300 c/s
- 300 < x < 600 c/s
- > 600 c/s

Fiche n° : 19A-21		Date: 20/09/2011
Intervenant	David Verbois	
Localisation	N° du bloc :	19A
	N° zone d'intérêt :	184
	Coordonnées GPS :	X=578429 Y=2052501
	Commune :	Davignac
	Adresse :	Forêt du MAS
Personne contactée	Maire de Davignac	

Description de la zone

Chemins

Résultats du contrôle

Enregistrement des données

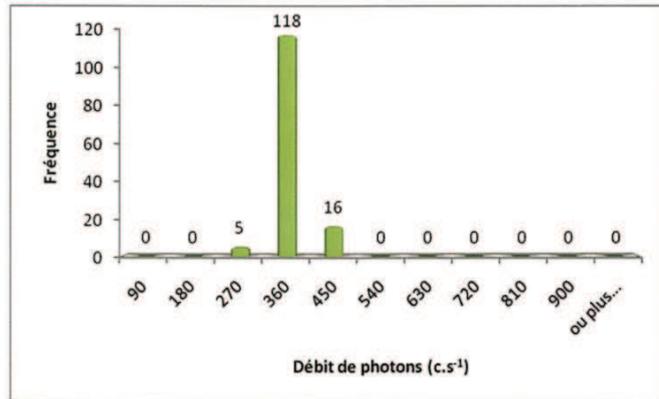
1ere étape : balayage de la zone	Valeur bruit de fond local	Minimum	Maximum	Moyenne
Débit de photon à 1m du sol en coups SPPy.s <sup>-1</sup> (c/s)	90	90	400	260
2ème étape : surface avec stériles				
Débit de photon à 1m du sol en coups SPPy.s <sup>-1</sup> (c/s)	90	257	401	322
Débit d'équivalent de dose à 1m du sol en nSv/h	90	260	400	330

Remarques : Prise de mesures sur le chemin et sur l'intersection des chemins

Conclusion du contrôle : Présence de stériles marqués radiologiquement

- Oui (voir verso)
- Non
  - Terrain naturel
  - Pas de produits rapportés visibles
  - Valeur max de débit de photons à 1 m inférieure à 300 c/s SPPy

Répartition des valeurs (coups SPPy.s<sup>-1</sup> à 1 m) :



Remarques : Cliquez ici pour taper du texte.

Définition du scénario d'exposition :

Scénario d'exposition retenu : Chemin (400h/an)

Calcul de la dose efficace ajoutée :

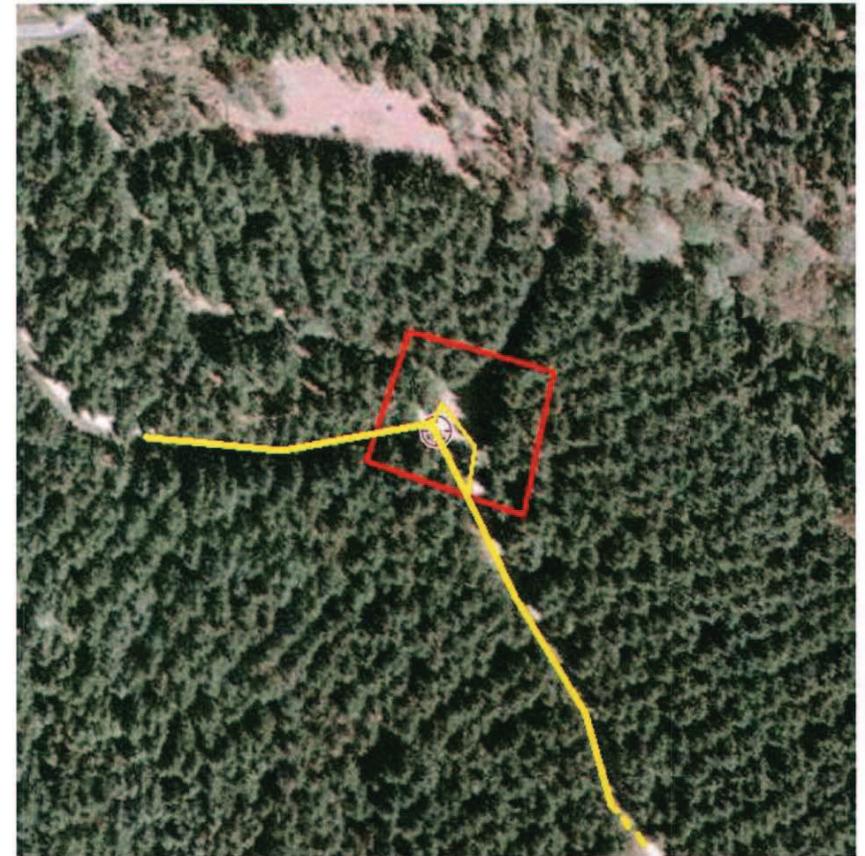
Dose Efficace Ajoutée Annuelle : 0,17 mSv/an

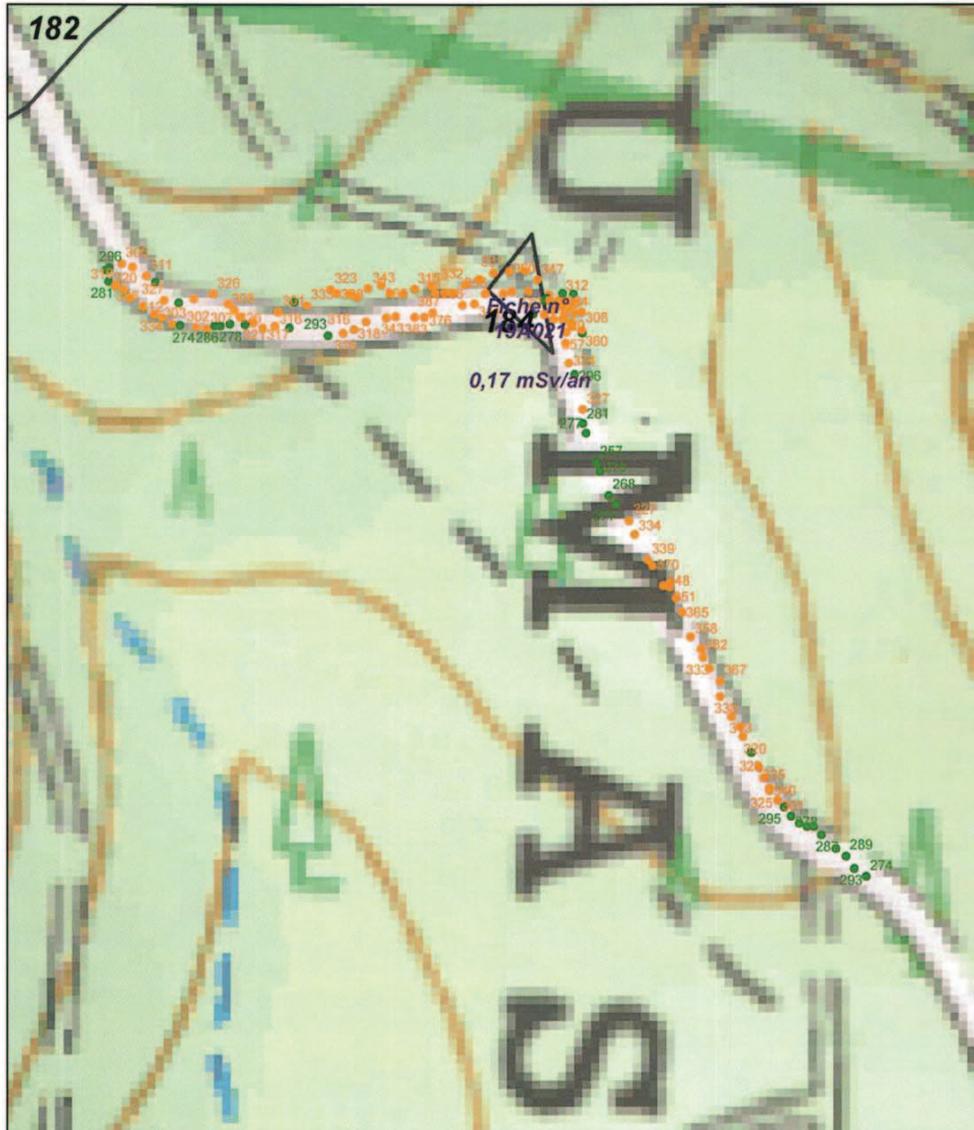
( et avec les 400h/an sur le point maximum de la zone : 0,22 mSv/an)

Conclusion et suite à donner aux investigations :

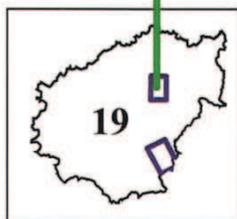
Etude clôturée       Complément d'étude ou intervention

Aucuns travaux envisagés. Pour mémoire collective





1:1 500



Légende

- Contour Survol
- Zone avec stérile
- Site minier
- MCO
- Niveau d'eau MCO
- Galerie TMS
- < 300 c/s
- 300 < x < 600 c/s
- > 600 c/s

Fiche n° : 19A-38		Date: 28/09/2011	
Intervenant	David Verbois		
Localisation	N° du bloc :	19A	
	N° zone d'intérêt :	5	
	Coordonnées GPS :	X=580999 Y=2054618	
	Commune :	Davignac	
	Adresse :	Le Jacquet	
Personne contactée	Maire de Davignac		

Description de la zone

Ancien site minier

Résultats du contrôle

Enregistrement des données

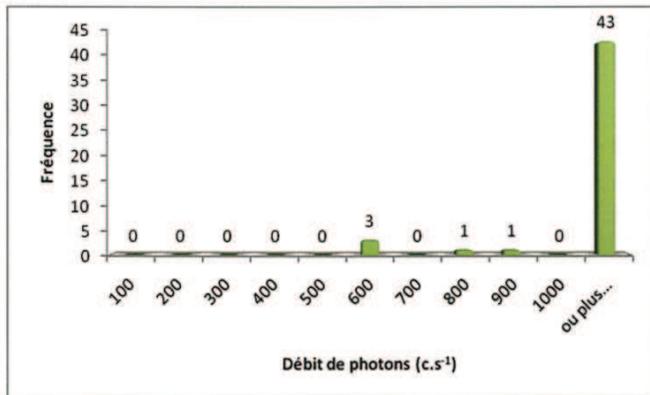
1ere étape : balayage de la zone	Valeur bruit de fond local	Minimum	Maximum	Moyenne
Débit de photon à 1m du sol en coups SPPy.s <sup>-1</sup> (c/s)	100	150	3000	1000
<b>2ème étape : surface avec stériles</b>				
Débit de photon à 1m du sol en coups SPPy.s <sup>-1</sup> (c/s)	100	523	3210	1629
Débit d'équivalent de dose à 1m du sol en nSv/h	100	530	3210	1630

Remarques : Les chemins d'accès ne dépassent pas 400 c/s à 1m ponctuellement. Seul le chemin bordant la verse va jusqu'à 600 c/s à 1m. Prise de mesures sur le sommet de la verse mais pas sur les flans qui sont trop dangereux. Zone non clôturée et accessible à tous !!

Conclusion du contrôle : Présence de stériles marqués radiologiquement

- Oui (voir verso)
- Non
- Terrain naturel
- Pas de produits rapportés visibles
- Valeur max de débit de photons à 1 m inférieure à 300 c/s SPPy

Répartition des valeurs (coups SPPy.s<sup>-1</sup> à 1 m) :



Remarques : Cliquez ici pour taper du texte.

Définition du scénario d'exposition :

Scénario d'exposition retenu : Chemin (400h/an)

Calcul de la dose efficace ajoutée :

Dose Efficace Ajoutée Annuelle : 1,06 mSv/an

( et avec les 400h/an sur le point maximum de la zone : 2,21 mSv/an)

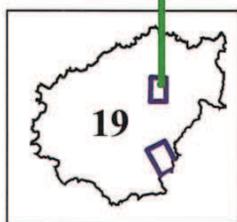
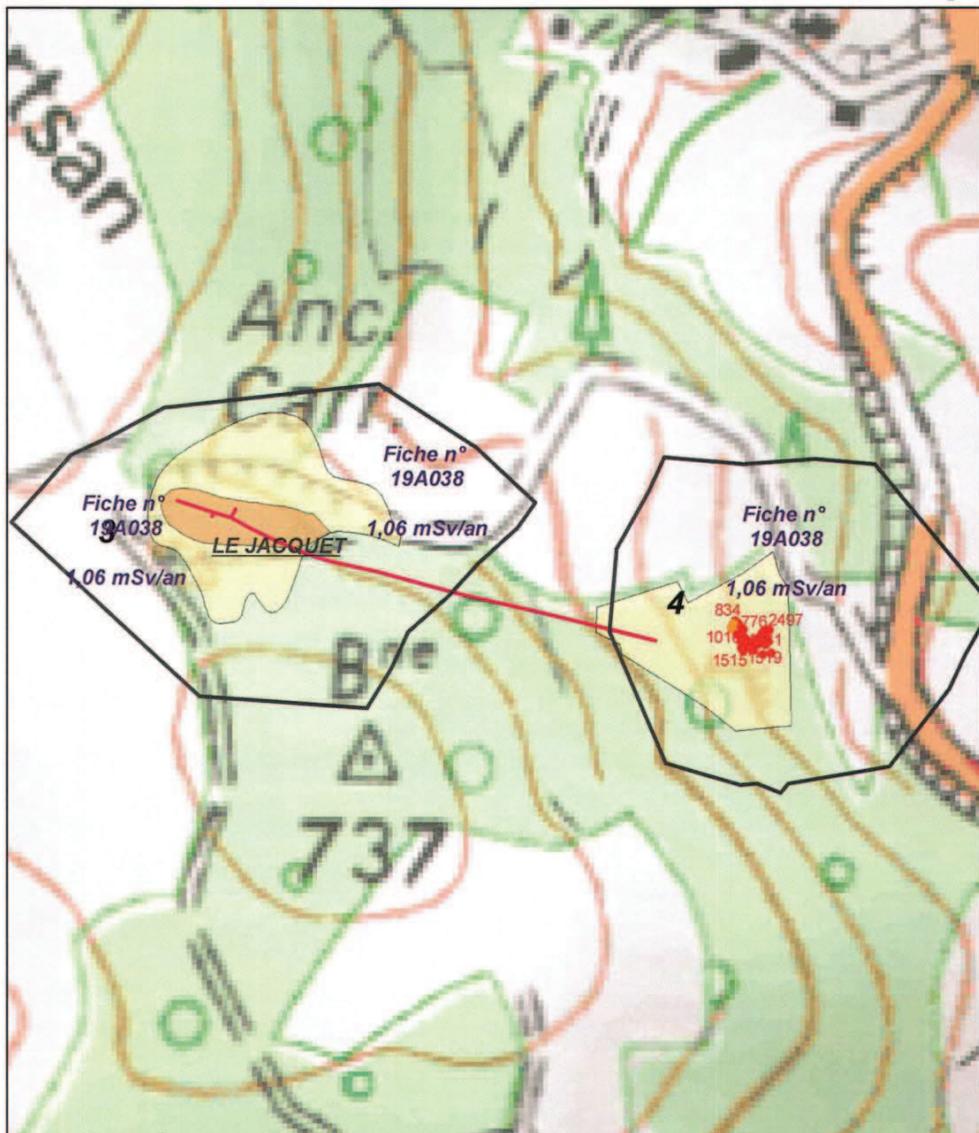
Conclusion et suite à donner aux investigations :

- Etude clôturée       Complément d'étude ou intervention

AREVA propose une intervention afin de retirer les matériaux marqués.

19A-38 / n° 5




**Légende**

Contour Survol	Site minier	<b>Plan Compteur SPPgamma</b>
Zone avec stérile	MCO	< 300 c/s
	Niveau d'eau MCO	300 < x < 600 c/s
	Galerie TMS	> 600 c/s

1:2 500

Fiche n° : 19A-39		Date: 28/09/2011
Intervenant	David Verbois	
Localisation	N° du bloc :	19A
	N° zone d'intérêt :	3
	Coordonnées GPS :	X=580686 Y=2055582
	Commune :	Davignac
	Adresse :	Le Boucheron
Personne contactée	Maire de Davignac	

**Description de la zone**

Carrière de Davignac

**Résultats du contrôle**

Enregistrement des données

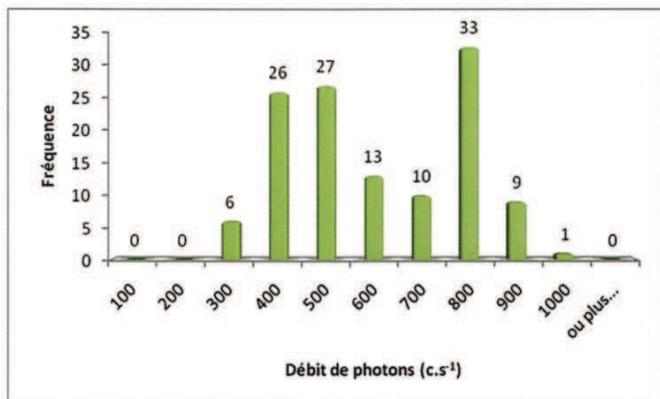
1ere étape : balayage de la zone	Valeur bruit de fond local	Minimum	Maximum	Moyenne
Débit de photon à 1m du sol en coups SPPy.s <sup>-1</sup> (c/s)	100	160	800	450
2ème étape : surface avec stériles				
Débit de photon à 1m du sol en coups SPPy.s <sup>-1</sup> (c/s)	100	261	923	560
Débit d'équivalent de dose à 1m du sol en nSv/h	100	260	930	560

Remarques : Accès mal clôturés avec ponctuellement 340 c/s à 1m. Prise de mesures sur la zone de parking en bord de route.

**Conclusion du contrôle : Présence de stériles marqués radiologiquement**

- Oui (voir verso)
- Non
  - Terrain naturel
  - Pas de produits rapportés visibles
  - Valeur max de débit de photons à 1 m inférieure à 300 c/s SPPy

Répartition des valeurs (coups SPPy.s<sup>-1</sup> à 1 m) :



Remarques : Cliquez ici pour taper du texte.

Définition du scénario d'exposition :

Scénario d'exposition retenu : Chemin (400h/an)

Calcul de la dose efficace ajoutée :

Dose Efficace Ajoutée Annuelle : 0,32 mSv/an

( et avec les 400h/an sur le point maximum de la zone : 0,59 mSv/an)

Conclusion et suite à donner aux investigations :

Etude clôturée       Complément d'étude ou intervention

Aucuns travaux envisagés. Pour mémoire collective

19A-39 / n° 3

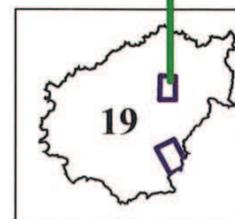
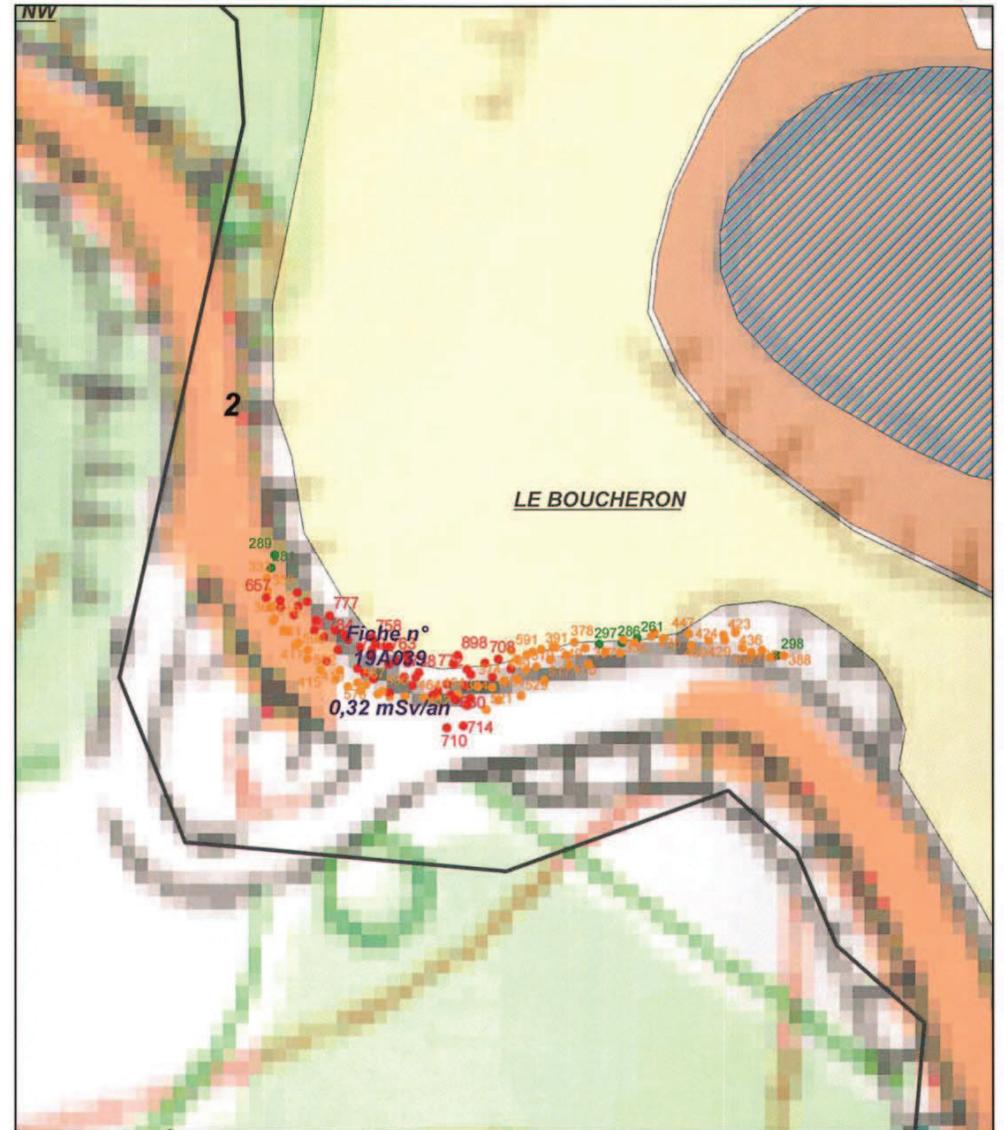


19A-39 / n° 3



Plan Compteur - Recensement des stériles

19A39



Légende

- |                   |                  |                   |
|-------------------|------------------|-------------------|
| Contour Survol    | Site minier      | < 300 c/s         |
| Zone avec stérile | MCO              | 300 < x < 600 c/s |
|                   | Niveau d'eau MCO | > 600 c/s         |
|                   | Galerie TMS      |                   |

1:1 000

Fiche n° : 19A-48		Date: 03/10/2011	
Intervenant	David Verbois		
Localisation	N° du bloc :	19A	
	N° zone d'intérêt :	115,116,118	
	Coordonnées GPS :	X=582360 Y=2053914	
	Commune :	Davignac	
	Adresse :	La Font Milord	
Personne contactée	Maire de Davignac		

**Description de la zone**

Route, champ et voie ferrée.

**Résultats du contrôle**

Enregistrement des données

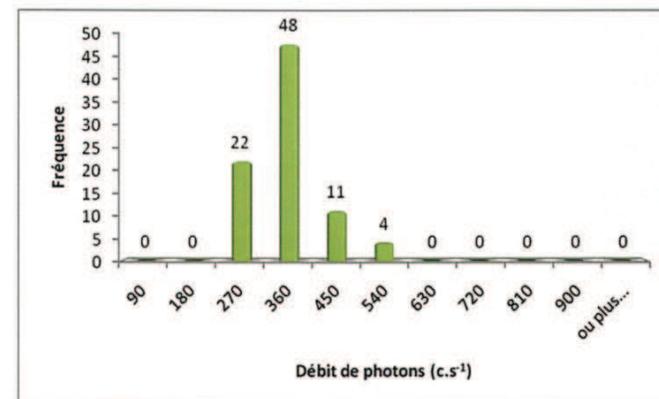
1ere étape : balayage de la zone	Valeur bruit de fond local	Minimum	Maximum	Moyenne
Débit de photon à 1m du sol en coups SPPy.s <sup>-1</sup> (c/s)	90	100	450	250
2ème étape : surface avec stériles				
Débit de photon à 1m du sol en coups SPPy.s <sup>-1</sup> (c/s)	90	186	487	315
Débit d'équivalent de dose à 1m du sol en nSv/h	90	190	500	320

Remarques : Prise de mesures sur entrée de champ et petit chemin menant à l'esplanade : max de 500 c/s à 1m et 8400 c/s au sol à l'entrée du champ. Idem sur le petit chemin avec des valeurs > 4000 c/s au sol.

**Conclusion du contrôle : Présence de stériles marqués radiologiquement**

- **Oui** (voir verso)
- **Non**
  - Terrain naturel
  - Pas de produits rapportés visibles
  - Valeur max de débit de photons à 1 m inférieure à 300 c/s SPPy

**Répartition des valeurs (coups SPPy.s<sup>-1</sup> à 1 m) :**



Remarques : Cliquez ici pour taper du texte.

**Définition du scénario d'exposition :**

Scénario d'exposition retenu : Chemin (400h/an)

**Calcul de la dose efficace ajoutée :**

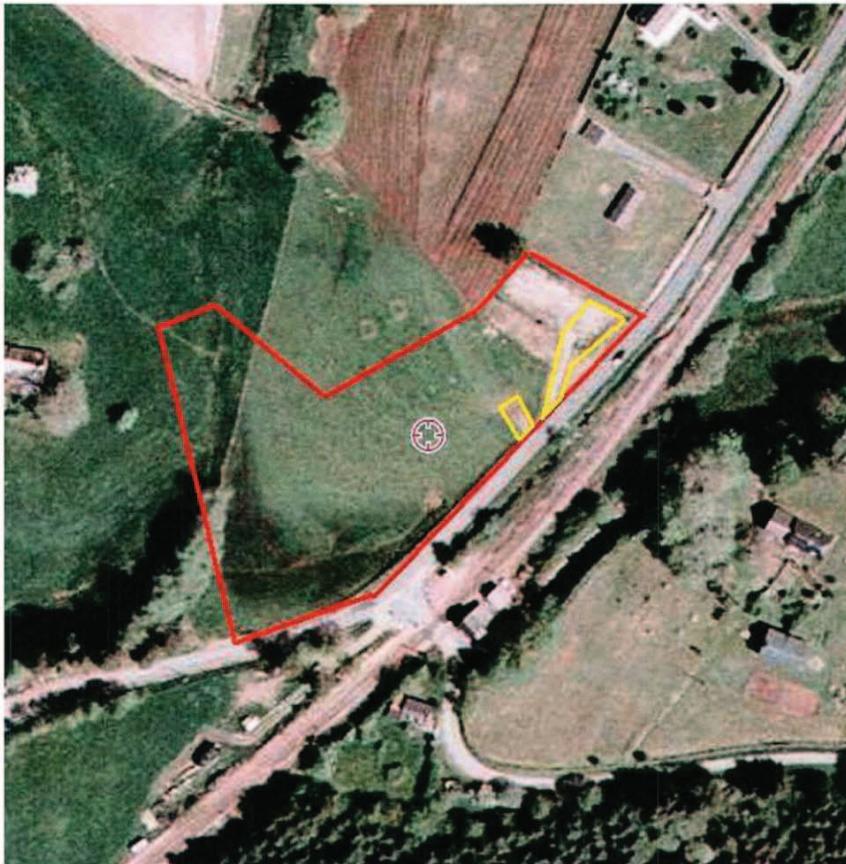
Dose Efficace Ajoutée Annuelle : 0,16 mSv/an  
( et avec les 400h/an sur le point maximum de la zone : 0,29 mSv/an)

**Conclusion et suite à donner aux investigations :**

- Etude clôturée       Complément d'étude ou intervention

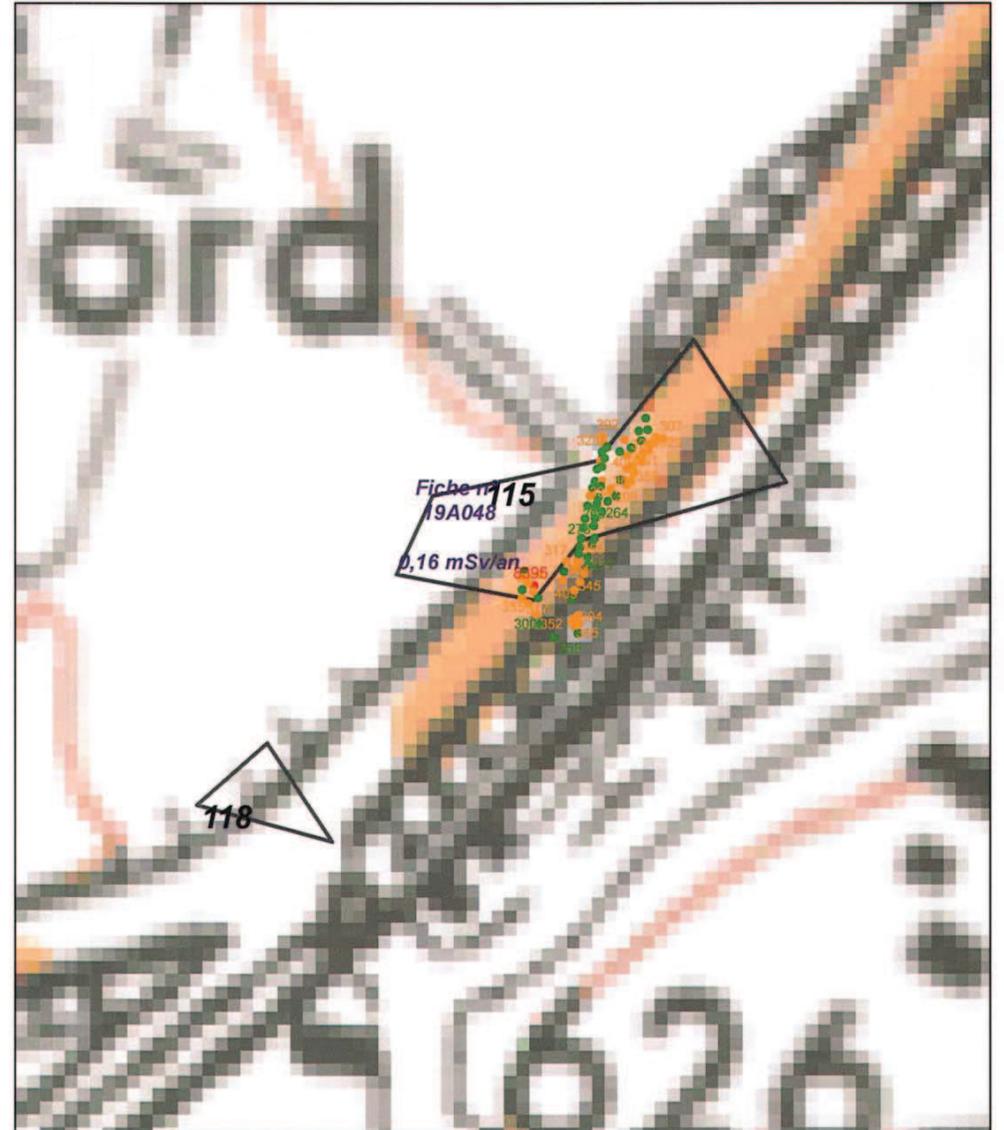
Aucuns travaux envisagés. Pour mémoire collective

19A-48 / n° 115,116,118



Plan Compteur - Recensement des stériles

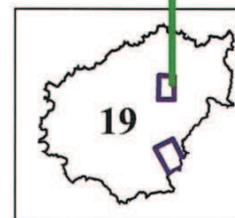
19A048



118

Fiche n° 115  
19A048  
0,16 mSv/an

1:1 000



Légende

- Contour Survol
- Zone avec stérile

- Site minier
- MCO
- Niveau d'eau MCO
- Galerie TMS

Plan Compteur SPPgamma

- < 300 c/s
- 300 < x < 600 c/s
- > 600 c/s